RAPPORT ANNUEL 1998-1999

Ordre des agronomes du Québec

100-04887/

TABLE DES matières

- **Lettres de présentation** 2
- **Énoncé de la mission** 3
- **Membres du Bureau 1998-1999** 3
- **Comité administratif 1998-1999** 3
- **Employés du siège social** 3
- **Rapport de la présidente** 4
- **Recommandations et commentaires présentés par l'Ordre des agronomes du Québec** 6
- **50 ans de vie agronomique** 6
- **Rapports d'activités du Bureau et du comité administratif** 7
- **Renseignements généraux** 9
- **Rapport du directeur général** 11
- **Rapport de la secrétaire** 12
- **Rapport du syndic** 13
- **Rapports des comités légaux**
  - Admission 14
  - Assurance-responsabilité professionnelle 15
  - Conciliation et arbitrage des comptes 15
  - Discipline 15
  - Équivalences 16
  - Formation des agronomes 16
  - Inspection professionnelle 16
- **Rapports des comités aviseurs**
  - Finances 18
  - Formation continue 18
  - Législation 19
  - Médailles et mérites 19
- **Rapports des sections**
  - Abitibi – Témiscamingue 20
  - Côte-du-Sud 20
  - Est du Québec 21
  - Estrie – Bois-Francs 21
  - Montréal 22
  - Outaouais 23
  - Québec 24
  - Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord 25
  - Sainte-Anne-de-Bellevue 26
  - Saint-Hyacinthe 27
  - Trois-Rivières – Nicolet 28
- **Prix et distinctions de l'Ordre des agronomes du Québec** 29
- **Rapport des vérificateurs** 30
  - Produits et charges 31
  - Évolution des surplus 32
  - Bilan 33
  - Notes complémentaires 34
  - Renseignements supplémentaires 37
- **Budget 1998-1999** 42

Conformément au Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1er avril 1998 et se terminant le 31 mars 1999.

Veuillez noter que le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

© Ordre des agronomes du Québec 1999
Tirage : 3 400 exemplaires
Reproduction autorisée avec mention de la source

Cette publication a été réalisée par le personnel du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec.

Responsable de l'édition : Marlène Ducharme
Conception et réalisation graphiques : Fitzback Graphiques

Montréal, août 1999

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1999.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Linda Goupil

Montréal, août 1999

Madame Linda Goupil
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La présidente,

Josée de Grandmont, agronome

Montréal, août 1999

M[e] Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Il m'est agréable de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Josée de Grandmont, agronome

Énoncé de la mission

L'Ordre des agronomes du Québec vise à la fois à garantir au public une haute qualité de services en agronomie et à donner à ses membres le soutien nécessaire à la reconnaissance et au développement de la profession.

Pour ce faire, dans le but de maintenir la confiance à l'égard des agronomes, il fournit des services relatifs à l'accès, à l'exercice et au suivi de la pratique. De plus, pour assurer à la profession un rayonnement dans l'ensemble du secteur agroalimentaire, il lui procure un haut niveau de visibilité et stimule le développement continu des compétences.

Son approche vise à développer l'appartenance à la profession et le sens de l'entrepreneurship, et favorise le développement d'un haut niveau de synergie entre les membres.

Les membres du Bureau 1998-1999

Mme Josée de Grandmont, agr., présidente
Mme Claire Bolduc, agr., vice-présidente
Mme Huguette April, administratrice nommée
M. Guy Baillargeon, agr., section de l'Outaouais
M. Conrad Bernier, agr., section de Québec
M. Mario Cantin, agr., section de la Côte-du-Sud
Mme Nathalie Côté, agr., section de Montréal
M. Jean Duval, agr., section de Sainte-Anne-de-Bellevue
M. Rémy Fortin, agr., section du Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord
M. Michel Gervais, administrateur nommé
M. Hugues Groleau, agr., section de l'Est du Québec
M. Robert LaRue, administrateur nommé
Mme Louise Leblanc, agr., section de Saint-Hyacinthe
M. André Proulx, agr., section de l'Estrie – Bois-Francs
M. Mario Quevillon, agr., section de l'Abitibi-Témiscamingue
M. Serge Rouleau, agr., section de Trois-Rivières – Nicolet
Soutien administratif : Mme Denise Dupuis, secrétaire de direction

Les administrateurs de l'Ordre des agronomes du Québec : à l'avant, Mme Claire Bolduc, agr., vice-présidente, Mme Josée de Grandmont, agr., présidente et M. Serge Rouleau, agr. De gauche à droite : Mme Nathalie Côté, agr., M. Mario Cantin, agr., M. Mario Quevillon, agr., M. Robert LaRue, adm. nommé, M. André Proulx, agr., M. Guy Baillargeon, agr., M. Rémy Fortin, agr., M. Conrad Bernier, agr., Mme Louise Leblanc, agr., M. Jean Duval, agr., M. Hugues Groleau, agr. Mme Huguette April et M. Michel Gervais, administrateurs nommés par l'Office des professions, n'apparaissent pas sur la photo.

Le comité administratif 1998-1999. Dans l'ordre : M. Robert LaRue, administrateur nommé, Mme Claire Bolduc, agr., Mme Josée de Grandmont, agr., M. Rémy Fortin, agr., M. Serge Rouleau, agr.

Le comité administratif 1998-1999

Mme Josée de Grandmont, agr., présidente
Mme Claire Bolduc, agr., vice-présidente
M. Robert LaRue, administrateur nommé
M. Rémy Fortin, agr.
M. Serge Rouleau, agr.
Soutien administratif : Mme Denise Dupuis, secrétaire de direction

Les employés du siège social
(au 31 mars 1999)

M. François Bertrand, agr., directeur général
Mme Johanne Bisson, préposée, services aux membres et affaires juridiques
Mme Francine Chevalier, commis de bureau (de mars à octobre 1998)
Mme Marilène Ducharme, agente de communication (depuis juillet 1998)
Mme Denise Dupuis, secrétaire de direction
Mme Cathie Raymond, secrétaire-réceptionniste
Mme Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre
Mme Maryse Sabourin, préposée à l'administration

RAPPORT DE LA présidente

À titre de présidente, l'une de mes tâches principales est de présider les réunions du Bureau et du comité administratif, et de veiller au suivi des décisions prises lors de ces réunions. Au cours de l'exercice 1998-1999, le Bureau a tenu quatre réunions, alors que le comité administratif s'est réuni à dix reprises.

J'aimerais remercier les présidents et présidentes des sections régionales, les administrateurs nommés ainsi que la vice-présidente de l'Ordre, Mme Claire Bolduc, pour leur participation active et éclairée au sein de ces comités qui déterminent les orientations de l'Ordre des agronomes du Québec, et assurent sa saine gestion.

Afin de mieux comprendre l'évolution des dossiers de votre ordre professionnel, je vous invite à prendre connaissance des principales décisions du Bureau et du comité administratif qui sont présentées dans ce rapport annuel.

La protection du public

Pour remplir son mandat de protection du public et assurer la qualité des services agronomiques, l'Ordre a poursuivi diverses initiatives au chapitre de l'inspection professionnelle, de l'admission à la pratique agronomique, de l'assurance-responsabilité professionnelle, de la législation, de la formation continue et de la surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation de titre. Les rapports de la secrétaire de l'Ordre et des différents comités publiés dans ce rapport annuel contiennent tous les détails sur les réalisations de l'année écoulée.

Sans m'arrêter sur chacun des points, j'aimerais toutefois souligner quelques faits saillants. Ainsi, au chapitre de l'inspection professionnelle, l'Ordre a mis sur pied un processus de vérification des plans de fertilisation qui fait appel à des spécialistes pour l'évaluation des plans recueillis par les inspecteurs lors de leurs visites chez les agronomes. Cette procédure a notamment pour but d'établir des normes minimales de contenu et de garantir la qualité des plans de fertilisation produits en vertu du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole.

En ce qui concerne l'admission à la pratique agronomique, il est intéressant de noter que l'Ordre a accueilli 137 nouveaux membres en 1998-1999, ce qui constitue, je crois, un nouveau sommet en la matière. Cette arrivée importante de nouveaux membres a permis à l'Ordre d'enregistrer un accroissement de ses effectifs et de mettre un terme au phénomène de décroissance qui se poursuivait depuis quelques années déjà.

Toujours en lien avec l'admission à la pratique agronomique, l'Ordre des agronomes du Québec et l'Institut agricole du Canada ont annoncé, en novembre dernier, l'entente intervenue entre les deux organismes en vue de l'agrément des programmes universitaires des huit facultés canadiennes d'agronomie. Ce programme national d'accréditation permettra d'uniformiser les exigences de formation et d'améliorer la compétitivité des professionnels de l'agroalimentaire sur le plan international. Selon l'échéancier prévu, les deux facultés québécoises d'agronomie devraient recevoir la visite du comité d'agrément des programmes à l'automne 2000.

Enfin, de nombreuses questions relatives à la pratique professionnelle des agronomes et à l'avenir des services-conseils ont retenu l'attention de l'Ordre au cours de la présente année. L'exercice par le biais d'une compagnie, la facturation des services professionnels par des tiers, la modernisation du *Code de déontologie* des agronomes, l'indépendance des professionnels dans leur pratique, les programmes de certification des conseillers agricoles et la modification de la structure des services-conseils sont autant de sujets qui ont requis des interventions de la part des élus et du personnel de l'Ordre : réunions de comités, rencontres avec l'Office des professions, avis légaux, éditoriaux, échanges avec divers regroupements d'agronomes, interventions auprès de ministres, etc. Ces importantes questions feront d'ailleurs l'objet de discussions lors de la prochaine assemblée générale annuelle des membres.

Les interventions de l'Ordre

Afin de mettre l'expertise agronomique au service de la société, l'Ordre s'est impliqué dans différents dossiers tout au long de l'année.

Ainsi, l'Ordre a maintenu sa participation à la Table de concertation sur le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole. La présence de M. Marcel Michaud, agr., comme conseiller technique de l'Ordre à cette Table a été fort précieuse et est digne de mention.

Malgré certaines embûches, l'Ordre a également participé aux réunions des groupes de travail « Un environnement à valoriser » et « S'investir dans le savoir-faire » mis en place à la suite de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois tenue en mars 1998. De plus, l'Ordre a été invité à la Table des décideurs lors du Rendez-vous des décideurs qui s'est tenu à Québec, en mars 1999.

Pour concrétiser l'une des propositions formulées dans ses mémoires sur la Loi 23, l'Ordre a signé, en juin 1998, une entente avec le ministère des Affaires municipales pour la mise en œuvre d'un projet pilote visant la réalisation d'un plan de développement agricole dans la MRC Les Etchemins. L'Union des municipalités régionales de comté et la MRC Les Etchemins sont également signataires de cette entente. Par ce projet qui devrait prendre fin à l'été 1999, l'Ordre entend contribuer à la recherche de solutions positives qui assureront le développement de l'agriculture au Québec tout en respectant l'environnement et en favorisant la cohabitation en milieu rural.

Pour compléter ses interventions dans les dossiers d'actualité, l'Ordre a préparé différents mémoires et commentaires dont la liste est publiée dans le présent rapport annuel. Mentionnons, entre autres, le mémoire sur la Tremblante du mouton et les commentaires sur le

Code de gestion des pesticides, ainsi que sur les accords de l'Organisation mondiale du commerce.

J'aimerais remercier tous les agronomes qui ont offert généreusement leur temps et leur expertise pour alimenter la position de l'Ordre dans ces différents dossiers. Leur soutien a été très précieux et a permis à l'Ordre de remplir adéquatement son mandat de protection du public en fournissant une information professionnelle et objective sur les différents sujets discutés.

Des rencontres importantes

Les représentants de l'Ordre et ceux des facultés d'agronomie de l'Université Laval et de l'Université McGill se sont rencontrés en février dernier. Le rapport du comité de la formation des agronomes, les programmes de stages pour les étudiants, l'agrément des programmes universitaires et l'admission à l'Ordre des professeurs non agronomes étaient à l'ordre du jour. L'élaboration d'un cours et d'un manuel sur les aspects législatifs, déontologiques et organisationnels de la pratique agronomique au Québec, de concert avec les deux facultés, a également fait l'objet de discussions à cette occasion.

Du côté du système professionnel, l'Ordre a rencontré le président de l'Office des professions du Québec pour discuter de certains dossiers prioritaires et a participé aux diverses réunions tenues par le Conseil interprofessionnel du Québec, organisme qui regroupe les 43 ordres professionnels du Québec. L'Ordre a également maintenu de bons contacts avec l'Institut agricole du Canada, association qui regroupe les professionnels en agriculture des autres provinces canadiennes.

Enfin, l'Ordre a obtenu des rencontres avec le ministre de l'Environnement du Québec, M. Paul Bégin, ainsi qu'avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Rémy Trudel, afin de discuter de certains dossiers spécifiques.

La visibilité de la profession

L'Ordre a poursuivi diverses initiatives entreprises au cours des dernières années afin de promouvoir la profession auprès du monde municipal, du secteur de l'horticulture ornementale, ainsi que de la clientèle étudiante des deux facultés d'agronomie. De plus, l'Ordre a assuré la visibilité de la profession en étant présent au sein de différents organismes du milieu agricole et para-agricole, notamment le CPVQ, le CPAQ et GÉAGRI.

Parmi les actions menées par l'Ordre, soulignons son association avec le concours « Villes, villages et campagnes fleuris » du Québec, l'organisation d'un colloque ayant pour thème « Le territoire agricole : de la protection au développement » en novembre dernier, la commandite de la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation (SAAC) organisée par les étudiants de l'Université Laval, ainsi que la participation aux Journées-carrières du Campus Macdonald et de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval. L'Ordre a également manifesté sa présence auprès des étudiants en distribuant le bulletin d'information *Agro-Nouvelles* dans les deux facultés, et en alimentant une chronique régulière dans le journal *L'Agral* publié par les étudiants de Laval.

Pour améliorer la communication avec ses membres, l'Ordre a rajeuni la présentation de son bulletin d'information *Agro-Nouvelles* et a remis à jour le répertoire des membres qui n'avait pas été publié depuis quelques années. L'Ordre a également poursuivi la réflexion amorcée l'an dernier sur l'avenir des congrès et a proposé, après consultation des membres, diverses modifications qui seront mises en vigueur au congrès de l'an 2000. L'Ordre espère ainsi augmenter la participation des agronomes à leur rendez-vous annuel.

Pour ma part, j'ai effectué de nombreuses représentations à titre de porte-parole officielle de l'Ordre au cours des douze derniers mois. En plus de présenter publiquement la position de l'OAQ à diverses occasions, j'ai eu le plaisir de participer aux assemblées générales annuelles tenues dans les sections régionales, ainsi qu'à plusieurs activités organisées dans le secteur agroalimentaire : congrès, banquets, conférences, jury, etc.

Les affaires de l'Ordre

À la suite d'une résolution adoptée lors de l'assemblée générale annuelle tenue en août 1997, la cotisation annuelle des membres a été augmentée pour l'année 1998-1999. Cette augmentation visait à permettre à l'Ordre d'équilibrer son budget plus facilement et de disposer d'une certaine marge de manœuvre en cas d'imprévus. Afin de minimiser les répercussions de cette hausse de la cotisation et d'offrir plus de flexibilité aux membres, l'Ordre a autorisé, pour la première fois, le paiement de la cotisation annuelle en plusieurs versements et a accordé une réduction de cotisation aux nouveaux bacheliers en agronomie. Cette politique a grandement été appréciée et a contribué à diminuer de façon certaine le nombre de radiations pour non-paiement de la cotisation.

Du côté du siège social, l'Ordre a procédé à l'embauche d'une nouvelle agente de communication, M^me^ Marilène Ducharme, pour compléter ses effectifs. Tout au long de l'année, l'Ordre a pu compter sur une équipe dynamique et dévouée qui a su épauler les élus et assurer une saine gestion de ses affaires. Merci à toutes ces personnes pour leur dévouement et leur compétence !

Place à la relève !

C'est avec plaisir que je vous ai présenté ce rapport d'activités qui sera mon dernier, puisque je ne solliciterai pas un nouveau mandat à la présidence. Je tiens à remercier tous les agronomes pour l'appui et la confiance qu'ils m'ont accordés au cours des quatre années qui viennent de s'écouler. Les défis à relever ont parfois été exigeants, mais toujours stimulants.

Je souhaite la meilleure des chances à ceux et celles qui prendront la relève et qui guideront notre profession vers l'an 2000, et les assure de mon entière collaboration !

Josée de Grandmont, agr.

JOSÉE DE GRANDMONT, AGRONOME
PRÉSIDENTE

Recommandations et commentaires présentés par

l'Ordre des agronomes du Québec

mai 1998	Consultation sur les exigences environnementales pour la valorisation des matières résiduelles fertilisantes (épandages, entreposage temporaire, compostage, fabrication et utilisation de travaux)	Commentaires présentés à la Direction des politiques des secteurs agricole et naturel du ministère de l'Environnement du Québec
septembre 1998	Commentaires sur l'Avant-projet de règlement du *Code de gestion des pesticides*	Commentaires présentés au ministère de l'Environnement du Québec
octobre 1998	Commentaires sur l'Avant-projet de loi modifiant la Loi sur les ingénieurs	Commentaires présentés à M. Christian A. Comeau, secrétaire de la Commission des institutions du Québec
octobre 1998	Recommandations sur la Tremblante du mouton	Recommandations présentées à Agriculture et Agroalimentaire Canada, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et à l'Agence canadienne de l'inspection des aliments
mars 1999	Commentaires déposés dans le cadre de la consultation québécoise sur les prochaines négociations de l'Organisation mondiale du commerce en agriculture et agroalimentaire	Commentaires présentés au ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Il est à noter que ces commentaires ont été diffusés sur le site Internet de l'Ordre des agronomes du Québec, grâce à la généreuse collaboration de M. Guy Baillargeon, agr.

50 ANS DE VIE AGRONOMIQUE

L'Ordre des agronomes du Québec est fier de souligner les 50 ans de carrière de certains de ses membres. Félicitations aux agronomes suivants qui en 1998-1999, ont célébré leur cinquantième anniversaire de vie agronomique :

- Claude Bergeron, agr.
- Ovila Bérubé, agr.
- Robert Charbonneau, agr.
- Maurice Croisetière, agr.
- Claude Gervais, agr.
- Pierre Gignac, agr.
- Guy Hains, agr.
- Joseph-Alphonse Lapointe, agr.
- Albert Legrand, agr.
- Dominique Lemay, agr.
- André Normandeau, agr.
- Jean-Bernard Payeur, agr.

du Bureau et du comité administratif

Rapport d'activités du Bureau

Mandat

Le Bureau a le devoir de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre, à l'application du *Code des professions* du Québec et de la Loi et des règlements de l'Ordre des agronomes du Québec.

Activités de l'année

Au cours de l'exercice financier 1998-1999, le Bureau a tenu des réunions les 5 et 6 juin, les 18 et 19 septembre, les 4 et 5 décembre 1998, ainsi que les 19 et 20 mars 1999. Une réunion extraordinaire a eu lieu le 13 août 1998.

Lors de ces réunions, en plus des résolutions courantes, les membres du Bureau ont adopté des résolutions sur les sujets suivants :

Comités et nominations :

- Nomination des membres du comité administratif
- Nomination des membres des comités légaux, aviseurs et d'orientation
- Nomination des représentants de l'Ordre sur les comités externes
- Nomination des scrutateurs et des scrutateurs suppléants pour les élections
- Nomination d'un administrateur nommé à titre de membre du comité de révision de l'Ordre
- Détermination des mandats des différents comités reliés à l'Ordre
- Mandats spéciaux confiés par le Bureau à différents comités au cours de l'année :
  - Comité de législation : révision de l'ensemble de la réglementation de l'Ordre
  - Comité de la formation continue : révision de la politique de formation continue
  - Comité de l'admission : poursuite des travaux en vue de mettre en place le processus de stages obligatoires préalables à l'admission
  - Comité administratif : étude d'une tarification éventuelle de l'*Agro-Nouvelles* pour les non-membres qui en font la demande
- Nomination des inspecteurs de l'Ordre pour un mandat de 3 années
- Nomination des spécialistes pour la vérification des plans de fertilisation
- Renouvellement du mandat du syndic

Réglementation :

- Adoption de la règle d'attribution d'une équivalence de formation en conformité avec les critères utilisés par le comité de la formation des agronomes pour l'analyse des programmes
- Adoption de la liste des crédits agronomiques de l'Université Laval et de l'Université McGill
- Demande des modifications réglementaires requises pour l'ajout des baccalauréats « Agronomie », « Économie et gestion agroalimentaire » et « Pest management » à la liste des diplômes donnant ouverture au permis de l'Ordre

Affaires légales et professionnelles :

- Reconnaissance de l'équivalence de diplôme ou de formation de 16 candidats
- Radiation de 100 noms du tableau des membres pour non-paiement de la cotisation en date du 12 juin 1998, 16 h
- Délivrance d'un (1) permis temporaire valide pour un an
- Adoption du programme de surveillance générale pour l'inspection professionnelle 1999-2000
- Adoption du nouveau processus de vérification professionnelle des plans de fertilisation et du budget supplémentaire requis pour cette démarche
- Demande de publication des critères pour la réalisation des plans de fertilisation dans l'*Agro-Nouvelles*
- Adoption de la position et des démarches de l'Ordre pour siéger au groupe de travail « Un environnement à valoriser »
- Adoption de la position de l'Ordre relativement au suivi à effectuer sur l'article 21 du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole
- Adoption du mémoire de l'Ordre sur la Tremblante du mouton et ouverture à l'envoi d'un mémoire conjoint avec l'Ordre des médecins vétérinaires
- Détermination de la date et du lieu de l'assemblée générale 1999
- Adoption du thème du congrès 1999
- Adoption des démarches pour la consultation des membres sur l'avenir des congrès de l'Ordre
- Adoption des grandes orientations des futurs congrès et colloques de l'Ordre
- Décision de ne pas engager l'Ordre dans les différents programmes de certification mis en place par l'industrie et de vérifier la conformité de tels programmes avec les lois professionnelles en vigueur au Québec
- Attribution d'un mandat à un avocat pour l'obtention d'un avis légal du ministre de la Justice dans le dossier de l'exercice par le biais d'une compagnie

Administration et budget :

- Adoption du budget 1998-1999
- Adoption des états financiers vérifiés au 31 mars 1998
- Recommandation à l'assemblée générale pour la nomination des vérificateurs : retenir la firme Raymond Chabot Grant Thornton
- Maintien de la décision de ne pas rembourser aux sections la partie de ristourne 1997 retournée à l'Ordre pour équilibrer son budget déficitaire

Communications et visibilité de la profession :

- Adoption des modifications apportées au contenu et à la présentation du bulletin *Agro-Nouvelles*
- Organisation d'un colloque sur l'aménagement et le développement du territoire agricole en novembre 1998
- Remise de la Médaille de distinction agronomique 1998 à M. Jacques Côté, agr.
- Choix de l'agronome lauréat du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec 1999
- Appui à la candidature d'un agronome au Temple de la renommée agricole

Rapport d'activités du comité administratif

Mandat

Le comité administratif de l'Ordre des agronomes du Québec s'occupe de l'administration des affaires courantes de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue, sauf celui d'adopter un règlement.

Activités de l'année

Au cours de l'année financière 1998-1999, le comité administratif s'est réuni les 30 avril, 4 juin, 10 juillet, 13 août, 18 septembre, 23 octobre et 4 décembre 1998, ainsi que les 22 janvier, 19 février et 19 mars 1999. La réunion du 22 janvier a eu lieu par conférence téléphonique.

En plus de faire des recommandations au Bureau et d'assurer la gestion des dossiers courants, le comité administratif a adopté des résolutions sur les sujets suivants :

Affaires légales et professionnelles :

- Délivrance d'un permis d'exercice à 137 nouveaux membres
- Acceptation de la réinscription de 33 personnes au tableau des membres
- Reconnaissance de l'équivalence de formation ou de diplôme de 16 candidats
- Nomination d'un secrétaire d'élections par intérim en cas d'incapacité d'agir de la secrétaire de l'Ordre (congé de maternité)
- Acceptation des modifications proposées par le comité d'inspection professionnelle à la nouvelle procédure de vérification des plans de fertilisation
- Détermination des démarches à effectuer pour assurer la participation de l'Ordre au groupe de travail « Un environnement à valoriser »
- Acceptation de l'entente de projet pilote en vue de l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole dans la MRC Les Etchemins
- Désignation des représentants de l'Ordre auprès de différents organismes dans des dossiers spécifiques (*Code de gestion des pesticides*, Comité interministériel sur les changements climatiques, etc.)
- Formation de comités *ad hoc* et embauche de mandataires pour l'étude de questions particulières et la rédaction de mémoires et de commentaires (accords de l'OMC, actes agronomiques en financement agricole, etc.)

Administration et budget :

- Acceptation du paiement de la cotisation par paiements préautorisés pour 1999-2000
- Maintien de la politique de la cotisation des nouveaux membres pour 1999-2000 sans modifications au prorata
- Établissement de la procédure de rappel et de suivi auprès des personnes ne renouvelant pas leur permis d'exercice annuel
- Choix d'un nouvel aviseur légal pour les dossiers de pratique illégale
- Embauche d'une nouvelle agente de communication
- Acceptation du principe de rémunération des membres des comités d'experts de l'Ordre selon la politique de rétribution pour les services d'experts en vigueur
- Attribution d'un budget supplémentaire au comité d'inspection professionnelle pour la vérification des plans de fertilisation
- Invitation des agronomes ayant 50 ans de vie agronomique et de leurs conjointes au banquet annuel de l'Ordre

Bourses :

- Attribution de bourses d'études (remboursement de la cotisation annuelle) à 24 étudiantes et étudiants membres de l'Ordre
- Attribution de bourses à 2 membres agissant comme coopérants volontaires en développement international
- Reconnaissance du programme « MBA-Gestion agroalimentaire » de l'Université Laval pour l'attribution de bourses

Visibilité de l'Ordre :

- Évaluation des demandes de commandites et de publicité en fonction des orientations de l'Ordre et du budget
- Détermination des contributions financières et de la participation de l'Ordre à différentes activités
- Attribution d'insertions ou d'espaces publicitaires gratuits dans le bulletin *Agro-Nouvelles* en guise de commandite.

Renseignements généraux

- Au 1er avril 1998, 2 816 membres sont inscrits au tableau des membres de l'Ordre :
  - 137 nouveaux membres se sont inscrits au cours de l'année;
  - 33 membres se sont réinscrits;
  - 100 membres n'ont pas renouvelé leur demande d'inscription au tableau au 12 juin 1998;
  - 1 membre à vie a été inscrit au tableau d'honneur;
  - une autorisation spéciale a été donnée par la présidente;
  - un permis temporaire d'une durée d'un an a été accordé;
  - au cours de l'année, 10 membres sont décédés, dont 7 qui faisaient partie du tableau d'honneur.
  - Au 31 mars 1999, 2 874 membres sont inscrits au tableau des membres de l'Ordre.

- Le montant de la cotisation pour 1998-1999 est de 320 $, plus les taxes applicables, ainsi que la contribution obligatoire au financement de l'Office des professions du Québec.

Classe de cotisation	Année 1999
Régulière	2 688
65 ans et retraités	135
70 ans et plus (membre à vie)	40
Invalide	9
Tableau d'honneur	153

Répartition des membres selon le type d'employeur

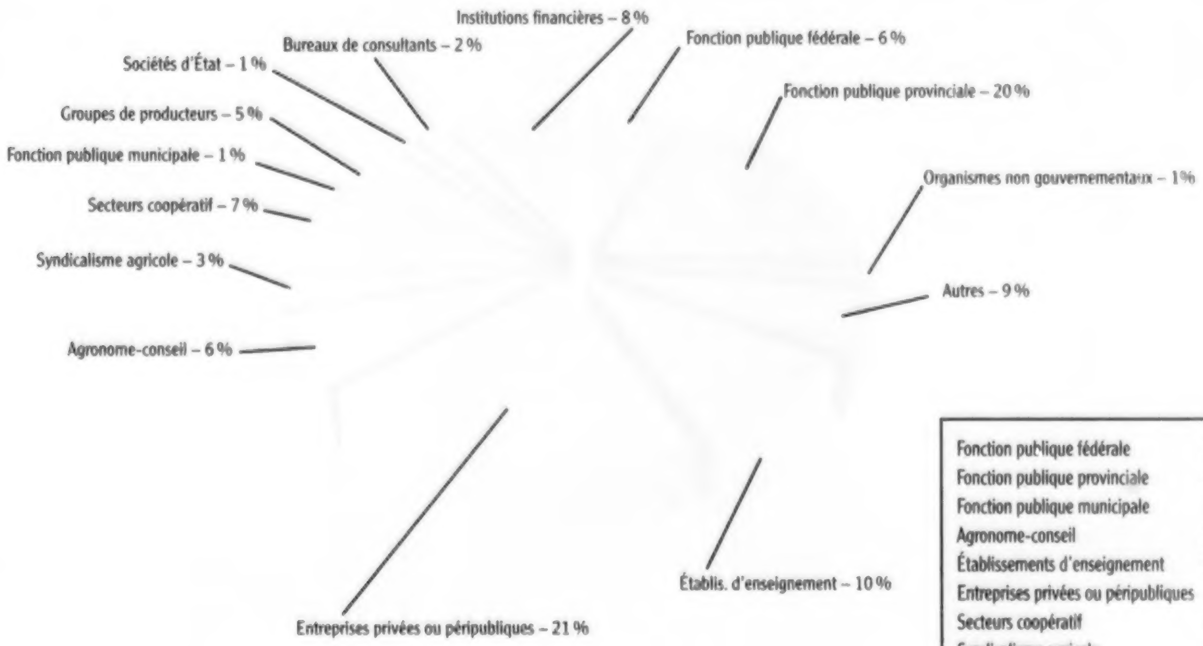

Fonction publique fédérale	164
Fonction publique provinciale	540
Fonction publique municipale	33
Agronome-conseil	156
Établissements d'enseignement	258
Entreprises privées ou péripubliques	567
Secteurs coopératif	184
Syndicalisme agricole	69
Institutions financières	226
Organismes non gouvernementaux	18
Groupes de producteurs	141
Sociétés d'État	30
Bureaux de consultants	63
Autres	239

Répartition des membres par section au 31 mars 1999

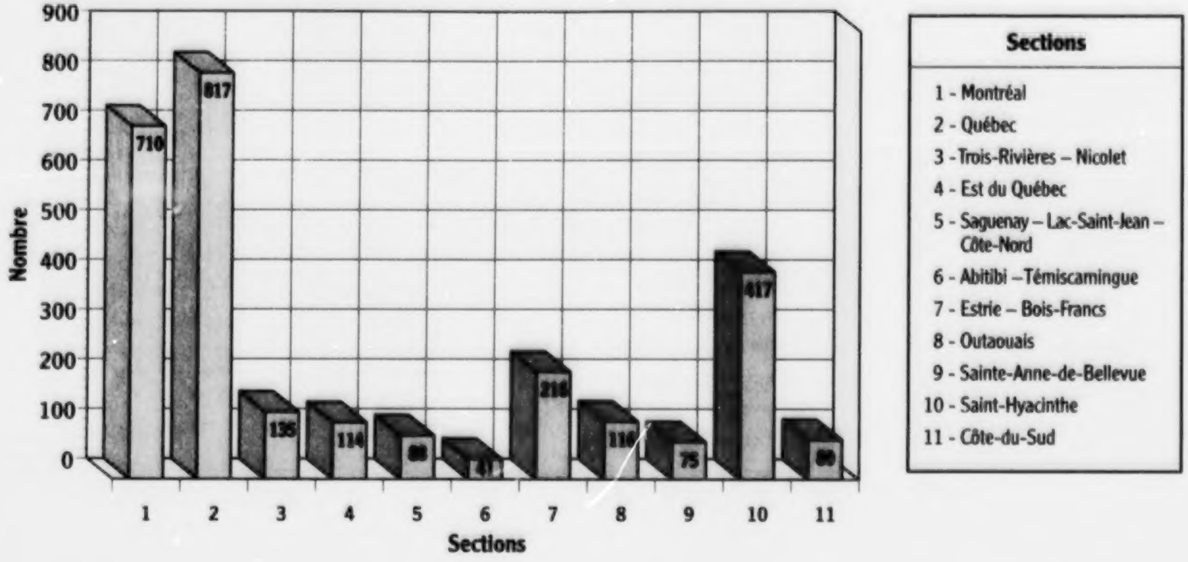

Répartition des membres par section au 31 mars 1999

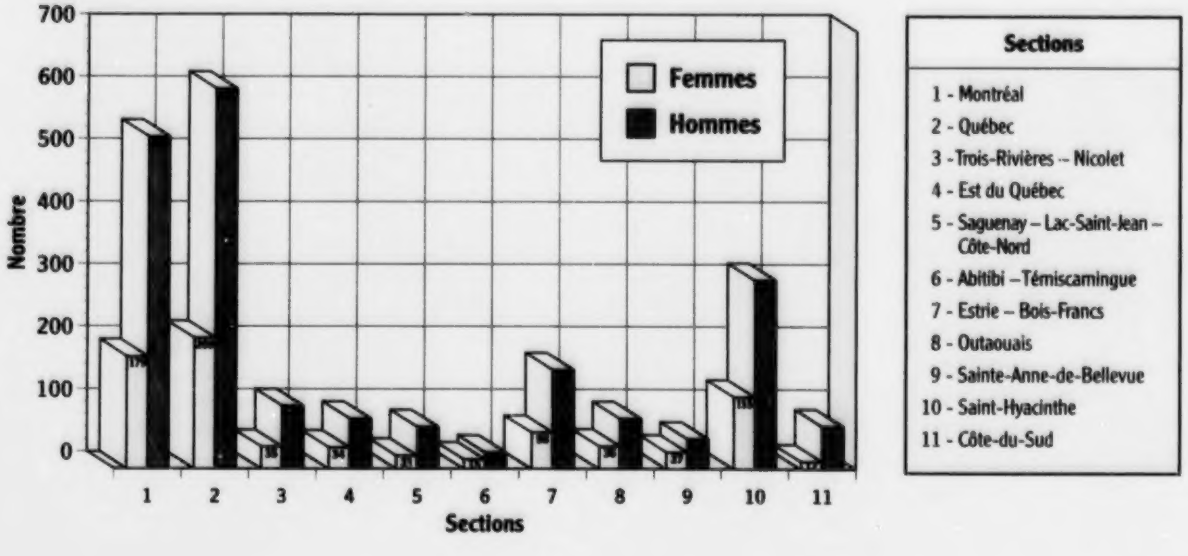

RAPPORT DU directeur général

Le résultat de l'année financière 1998-1999 montre un léger surplus. En examinant les états financiers de ce rapport annuel, vous noterez que les prévisions ont été respectées pour la plupart des postes.

En ce qui a trait aux Produits, l'augmentation de la cotisation a naturellement haussé le niveau de la cotisation brute. Par ailleurs, un accroissement du nombre de membres, incluant les nouveaux membres et les réinscriptions, a également permis des revenus plus élevés que le montant inscrit au budget. Nous avons de plus profité d'un rendement plus intéressant de nos placements.

Sous la rubrique des Charges, il y a eu quelques dépassements des montants prévus. On le note particulièrement pour des postes qui relèvent directement de notre mandat de protection du public. Par exemple, le grand nombre d'inscriptions à l'examen d'admission à l'exercice a requis l'ajout de comités d'examinateurs et a nécessité que l'on prolonge d'une demi-journée une séance d'examen.

Du côté de l'inspection professionnelle, l'Ordre a fait des efforts supplémentaires pour améliorer ses outils de surveillance de la profession. Plus spécifiquement, l'Ordre a décidé de vérifier des actes particuliers reliés à des recommandations en fertilisation. Il a donc procédé à l'embauche de spécialistes en fertilisation. Ceux-ci ont présenté leur rapport au comité d'inspection professionnelle qui voit à acheminer le résultat de cette analyse à l'agronome dont la pratique fait l'objet d'une inspection. La mise en place du processus de vérification des plans de fertilisation a donc nécessité des réunions plus fréquentes et entraîné des frais supplémentaires.

Ces procédures d'inspection d'un acte agronomique ont dû être ajustées afin de ne pas augmenter de façon importante la charge de travail des employés du siège social et d'éviter l'ajout de nouveau personnel. L'expérience acquise lors de l'examen des plans de fertilisation pourra être utilisée pour analyser d'autres types d'actes, par exemple, les recommandations en nutrition animale.

Les ressources humaines

Du côté des salaires, nous notons un résultat qui n'atteint pas la somme inscrite aux prévisions budgétaires. Ceci s'explique par l'absence, pour différentes raisons, de certains employés en cours d'année.

Il faut également souligner que, grâce à l'acquisition, l'an dernier, d'un système téléphonique permettant de joindre sans intermédiaire le poste désiré et comportant un service de boîtes vocales, les employés peuvent mieux gérer les appels téléphoniques et offrir un meilleur service à nos membres.

Les immobilisations

Cette année, nous avons échangé, pour des plus récents, nos vieux ordinateurs achetés au début des années 90. En effet, ceux-ci ne pouvaient pas faire fonctionner les nouveaux logiciels et causaient ainsi des problèmes de compatibilité et de performance.

Nous avons revu avec nos vérificateurs tous nos anciens achats afin d'éliminer des livres les immobilisations désuètes dont nous ne nous servons plus. Ceci explique en partie le montant de près de 11 600 $ qui apparaît au point « Perte sur la radiation d'immobilisations ». Grâce à ce travail et au fait que désormais les immobilisations seront amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 % (sauf pour les améliorations locatives), il sera dorénavant plus facile de déterminer la somme à inscrire aux prévisions budgétaires pour l'amortissement des immobilisations.

Enfin, même si l'Ordre a été très présent aux divers comités et tables où l'expertise de la profession était sollicitée, les dépenses ont été maintenues à un niveau acceptable, et cela, grâce à la collaboration de tous.

Nous finissons donc l'année avec un excédent de 23 578 $ des produits par rapport aux charges, ce qui éponge le déficit de l'an dernier et ramène le surplus de l'Ordre à un niveau légèrement supérieur à celui de 1997.

François Bertrand, agronome
Directeur général

RAPPORT DE LA
secrétaire

Surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation de titre

Le mandat premier de la secrétaire de l'Ordre est de veiller au sein de l'OAQ à l'application du *Code des professions*, à la Loi sur les agronomes et aux différents règlements qui en découlent. De plus, alors que le syndic s'occupe des plaintes portées contre des agronomes, la secrétaire de l'Ordre voit au traitement des plaintes reliées à la surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation de titre qui font aussi partie du contrôle de la profession. Cette tâche est assumée en collaboration avec le comité administratif qui détermine le type d'intervention nécessaire en fonction de la nature du dossier et de l'atteinte à la protection du public.

Les efforts entrepris, depuis l'automne 1996, pour contrer la pratique illégale et l'usurpation de titre ont été poursuivis en 1998-1999. En 1997-1998, l'Ordre a traité 55 dossiers, et au 1er avril 1998, 29 de ces dossiers étaient encore actifs. En 1998-1999, l'Ordre a ouvert 50 nouveaux dossiers pour un total de 79 dossiers traités en cours d'année. Le suivi effectué a permis la fermeture d'un grand nombre de ceux-ci, alors que dans le cas d'autres dossiers, nous avons préféré les maintenir ouverts étant donné que des éléments plus révélateurs pouvaient s'ajouter à la preuve. Ainsi, au 31 mars 1999, 34 de ces dossiers étaient considérés comme encore actifs ou en attente de faits nouveaux.

Bilan des interventions pour contrer ou prévenir la pratique illégale et l'usurpation de titre

	Usurpation de titre	Pratique illégale	Total
Dossiers actifs au 1er avril 1998	5	24	29
Dossiers ouverts en cours d'année	17	33	50
Dossiers ouverts depuis le 1er janvier 1997	34	72	106
Dossiers fermés depuis le 1er janvier 1997	32	40	72
Dossiers actifs au 31 mars 1999 ou en attente de faits nouveaux	2	32	34

Au total, depuis le 1er janvier 1997, l'OAQ a traité 72 dossiers de pratique illégale et 34 dossiers d'usurpation de titre, pour un total de 106 dossiers. Dans 72 cas, il y a eu fermeture du dossier.

Cette année, dans plusieurs dossiers, dont certains avaient été ouverts en 1997, des interventions positives de natures diverses ont été menées à terme. À la suite des interventions de la secrétaire de l'Ordre, l'OAQ a reçu des demandes d'équivalence de candidats qui ont par la suite été admis à l'OAQ, la présidente de l'Ordre a émis une autorisation spéciale de pratique de l'agronomie, certaines personnes ayant quitté l'Ordre se sont réinscrites au tableau des membres, d'autres ont cessé d'exercer des activités illégales et des employeurs ont embauché un agronome ou se sont assurés de la supervision des tâches agronomiques par un agronome. À l'occasion, lorsque les interventions de la secrétaire n'ont amené aucun résultat satisfaisant, les personnes concernées ont reçu une mise en demeure de notre avocat leur demandant de cesser d'agir de façon illégale.

Ayant reçu moins de plaintes que l'an dernier provenant du public ou d'agronomes, l'accent a davantage été mis cette année sur la prévention. Ainsi, des employeurs annonçant sur Internet ont reçu une lettre de demande d'information de la secrétaire de l'Ordre afin de connaître la nature exacte des services offerts. Nous avons adopté une démarche similaire dans le cas des offres d'emploi publiées dans des revues ou des magazines agricoles. Des représentations sont aussi en cours auprès de certains groupes d'employeurs afin de les sensibiliser aux tâches qui comportent des actes exclusifs à la profession. Enfin, quelques personnes présentées en tant qu'agronomes dans des dépliants annonçant des colloques ont été sensibilisées à l'usurpation de titre.

Comme ce fut le cas en 1997-1998 et 1998-1999, nous demandons, cette année aussi, aux membres qui prennent leur retraite et à ceux qui ne souhaitent plus être reconnus comme agronomes, de signer une déclaration de non-pratique de la profession au Québec. Ce faisant, ils s'engagent à faire une demande de réinscription à l'OAQ si leurs occupations les mènent à pratiquer de nouveau l'agronomie au Québec. De plus, lorsqu'une personne radiée du tableau des membres pour non-paiement de la cotisation en 1997-1998 ou 1998-1999 n'avait pas retourné cette déclaration, nous avons informé l'employeur de son changement de statut professionnel.

Exercice par le biais d'une compagnie

L'incorporation des agronomes est un sujet qui a intéressé plus d'un agronome durant cette dernière année, comme en témoigne le nombre d'appels reçus au secrétariat de l'Ordre. Il est toujours interdit aux agronomes qui exercent la profession à leur compte de s'incorporer, puisqu'une personne morale ne peut être inscrite au tableau des membres. Toutefois, l'Ordre a suivi de près le projet de règlement de l'Office des professions sur les sociétés par actions qui permettrait aux ordres professionnels d'émettre un permis à une société détenue à plus de 50 % par des agronomes afin de mieux surveiller l'exercice de la profession (obligation de l'inspection professionnelle, exigences pour la tenue d'un cabinet de consultation, respect du *Code de déontologie* des agronomes, etc.). Ce projet est encore à l'étude par le ministère des Finances et celui de la Justice.

Facturation d'honoraires professionnels par un employeur non agronome

Afin de mieux saisir la légalité de la facturation d'honoraires professionnels par des tiers, l'Ordre des agronomes du Québec a, en octobre 1998, consulté des avocats et écrit au ministre responsable de l'application des lois professionnelles et au ministre de la Justice afin d'obtenir un avis clair à ce sujet. En décembre 1998, les représentants de l'Ordre ont rencontré le nouveau président de l'Office des professions du Québec, Me Jean K. Samson, afin de connaître son opinion sur cette question, dans le respect du *Code des professions*, de la Loi sur les agronomes et du *Code de déontologie* des agronomes. Dans les prochains mois, l'OAQ devrait être en mesure de définir sa position sur la facturation d'honoraires professionnels par un employeur non agronome.

Louisette Rougeau, agronome
Secrétaire de l'Ordre

RAPPORT DU
syndic

Mandat

Le rôle du syndic est décrit comme suit à l'article 122 du *Code des professions* : « Le syndic et les syndics adjoints peuvent, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116, faire une enquête à ce sujet et exiger qu'on leur fournisse tout renseignement et tout document relatifs à cette enquête ».

Si cette enquête montre qu'une infraction a été commise, ils porteront la plainte, en vertu de l'article 123, devant le comité de discipline.

De plus, en vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes, l'article 1 énonce ce qui suit : « Un client qui a un différend avec un agronome sur le montant d'un compte non acquitté pour services professionnels, qui à cette date ne constitue pas l'objet d'une demande en justice, doit, avant de demander l'arbitrage, requérir la conciliation du syndic... ».

Activités de l'année

L'année 1998-1999 a été relativement semblable aux deux années précédentes en ce qui concerne les enquêtes du syndic. Treize (13) nouvelles demandes d'enquête sont venues s'ajouter aux deux (2) autres dossiers qui étaient encore ouverts au 31 mars 1998. Par comparaison, nous avions eu quatorze (14) demandes d'enquête à chacune des deux années précédentes. Conséquemment, la charge de travail au bureau du syndic a été sensiblement la même que par les années passées (le poste de syndic comporte une charge à demi-temps), bien que certaines enquêtes aient été considérablement plus longues et aient nécessité davantage de contacts avec notre procureur et avec le comité de révision.

Pour tous les dossiers fermés, aucune plainte n'a été portée devant le comité de discipline. Un dossier était encore ouvert et l'enquête se poursuivait à la fin de l'année. Bien que, à la suite des enquêtes du syndic, aucune faute présumée n'a, à ce jour, été considérée comme étant suffisamment grave pour porter la cause devant le comité de discipline, le syndic a, dans plusieurs cas, fait des recommandations et émis des avertissements aux agronomes faisant l'objet d'une enquête pour des dérogations mineures susceptibles d'être plus aisément corrigées.

Toutefois, deux (2) dossiers ont été référés au comité d'inspection professionnelle, en vertu de l'article 123 du *Code des professions*, pour des enquêtes particulières portant sur la compétence. Quatre (4) dossiers, dont deux (2) provenant de l'année précédente, ont été étudiés par le comité de révision. Celui-ci a entériné la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le comité de discipline dans trois (3) dossiers. Pour le quatrième, le comité de révision a suggéré au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle pour une enquête particulière sur la compétence de l'agronome, ce qui fut fait au cours de l'année.

Aucun différend n'a été soumis au syndic pour la conciliation de comptes d'honoraires, et aucun différend n'a été porté devant le conseil d'arbitrage des comptes.

Bilan

Les reproches allégués dans les demandes d'enquête en 1998-1999 ont porté sur les sujets suivants (entre parenthèses, l'article du *Code de déontologie* ou autres législations et le nombre de demandes en 1997-1998). Le total est supérieur au nombre de dossiers traités parce qu'il y a souvent plus d'une raison de demander une enquête.

Manque d'intégrité (3.02.01)	8	(4)
Fausse représentation (3.02.02)	7	(2)
Conflit d'intérêt (3.05.03)	5	(11)
Abus de confiance (4.02.03)	5	(6)
Manque d'objectivité (3.02.04 – 3.03.04)	5	(2)
Manquement à l'honneur et à la dignité de la profession (C.P. 59.2)	5	(1)
Entrave au travail d'un enquêteur (4.02.02 – C.P. 114)	4	(4)
Absence de relation de confiance avec le client (3.01.04)	4	(0)
Manque de respect envers un collègue (4.02.06)	3	(5)
Conseils contradictoires ou incomplets (3.02.05)	3	(5)
Manquement à la confidentialité (de 3.06.01 à 3.06.06)	2	(2)
Honoraires excessifs (3.08.01)	2	(2)
Refus d'aider au développement de sa profession (4.03.01)	2	(0)
Exercice illégal – surveillance d'un technologiste (Loi 24 et 28)	2	(2)
Ne pas tenir compte des limites de ses connaissances (3.01.01)	2	(0)
Refuser au client le droit de consulter un confrère (3.01.02)	1	(0)
Compromettre la qualité de ses services (3.01.03)	1	(0)
Manque de collaboration avec un collègue (4.02.04)	1	(4)
Défaut d'assurance-responsabilité professionnelle (Règl. 3.01)	1	(3)
Refus d'engager sa responsabilité civile personnelle (3.04.01)	1	(1)
Refus de donner une copie des documents au client (3.07.01)	1	(0)

Conclusion

Le volet formation et information continue d'occuper une part importante du travail du syndic, avec la rédaction des chroniques dans l'*Agro-Nouvelles*, les réponses aux demandes téléphoniques des agronomes et du public pour divers renseignements, et la participation aux activités de l'Ordre qui concernent les aspects légaux de la profession et aux activités du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) qui sont organisées spécifiquement pour les syndics.

ROLAND SOUCY, AGRONOME
SYNDIC

comités légaux

Admission

Membres du comité

Présidente : Mme Claire Bolduc, agr.
M. Michel Cescas, agr., représentant de l'Université Laval
Mme Louise Leblanc, agr.
M. Louis Lesage, agr.
M. Paul C. Laguë, agr., représentant de l'Université McGill
Mme Nancy Morin, agr.
M. Joseph-Lucien Saheb, agr.
Secrétaire : Mme Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre
Soutien administratif : Mme Johanne Bisson, préposée, service aux membres et affaires juridiques

Membres du comité restreint sur les stages :

Mme Flore Fournier, Université Laval
M. Serge Lussier, agr., Université McGill
Mme Nancy Morin, agr.
M. Paul C. Laguë, agr.

Mandat du comité

- Faire le suivi de la nouvelle procédure d'examen d'admission et de la cérémonie d'assermentation, et apporter des modifications s'il y a lieu.
- En collaboration avec le comité de la formation des agronomes, poursuivre la réflexion sur les stages existant dans les universités. Vérifier si ces stages permettent de développer, chez les candidats à l'admission, les compétences et les habiletés requises pour exercer la profession d'agronome.
- Évaluer la nécessité que l'OAQ organise des stages obligatoires (procédure, échéancier, coûts, modification de la réglementation).
- Intervenir auprès des universités afin de promouvoir les cours sur le professionnalisme et le système professionnel et voir à la possibilité de participer à la réalisation d'un document portant sur les aspects législatifs, déontologiques et organisationnels de la pratique agronomique au Québec (ALDO), à l'image du document produit par le Collège des médecins.

Activités de l'année

Le comité d'admission a tenu trois rencontres afin, en tout premier lieu, de préparer les séances d'examen d'admission à la pratique, et ensuite, de se prononcer sur les dossiers en cours, soit sur la pertinence ou non d'organiser des stages obligatoires pour les candidats à la pratique et sur la réalisation d'un document traitant des aspects législatifs, déontologiques et organisationnels de la pratique agronomique. Ces rencontres se sont tenues formellement le 25 juillet 1998 et le 4 février 1999, tandis qu'une conférence téléphonique s'est tenue le 21 mai 1998.

La préparation des séances d'examen d'admission prévoit que le comité participe à la nomination de personnes aptes à remplir le rôle d'examinateur lors des examens. Le comité fournit aussi aux examinateurs une série de questions, de mises en situation et de sujets d'actualité agronomique à être utilisés lors de ces examens. Le comité traite également de toute autre question touchant la tenue ou le déroulement des séances d'examen d'admission à la pratique. Enfin, il a été approuvé par le Bureau que l'OAQ assure la préparation du document ALDO, en collaboration avec les universités.

Le comité de travail sur les stages obligatoires s'est lui aussi réuni à trois reprises afin d'analyser la possibilité d'instaurer un système de stages permettant aux candidats d'être mieux préparés à exercer la profession d'agronome. La réflexion à ce sujet doit être poursuivie.

Au cours de l'année, trois séances d'admission se sont tenues, soit à Montréal, soit à Québec. Nous avons reçu 170 candidats à l'examen et de ce nombre, 137 nouveaux membres ont été admis. Ces activités ont demandé la participation de nombreux agronomes agissant à titre d'examinateurs. L'engagement et le dévouement dont ils ont fait preuve à cette occasion ont été exemplaires. Nous les remercions chaleureusement.

Voici la liste des agronomes qui ont fait partie des comités d'examinateurs lors des séances d'examen :

Pascal Alary, agr.
Julien Bédard, agr.
Claude Béland, agr.
Marcel Belzile, agr.
Gérard Blais, agr.
Gérard E. Boutin, agr.
Josée Breton, agr.
Mario Cantin, agr.
Yvan Charland, agr.
Sylvie Côté, agr.
Marc Coulombe, agr.
Bruno Demers, agr.
Sylvie de Serres, agr.
Marcel Dussault, agr.
Jean Duval, agr.
Michel Duval, agr.
Michel Fortier, agr.
Michel Germain, agr.
Hugues Groleau, agr.
Gilles Guilbault, agr.
Alain Juneau, agr.
Yvan Lafontaine, agr.
Jean-Paul Laforest, agr.
Robert Lagacé, agr.
Jacques-André Langlois, agr.
Johanne Laplante, agr.
Louise Leblanc, agr.
Pierre-Paul Léger, agr.
Manon Lepage, agr.
Louis Lesage, agr.
Bruno Maltais, agr.
Aurèle Martin, agr.
Jean Mercier, agr.
Donald Michaud, agr.
Sylvie Mondor, agr.
Nancy Morin, agr.
Georges O'Shaughnessy, agr.
Chantal Paul, agr.
Gérard Pelletier, agr.
Denis Poirier, agr.
André Rochon, agr.
Daniel Roussel, agr.
Joseph-Lucien Saheb, agr.
Robert Savage, agr.
Thomas-Louis Simard, agr.
Martial Tremblay, agr.

Conclusion

Le comité d'admission a analysé avec beaucoup d'attention le fonctionnement adopté pour la tenue des examens lors de la réforme du processus d'admission. Les procédures mises en place s'avèrent efficaces et positives. Elles seront suivies et évaluées régulièrement afin de maintenir un haut niveau de qualité de cette première intervention faite auprès de nos membres.

Je remercie sincèrement les membres du comité ainsi que les personnes qui se sont jointes à nos travaux dans le cadre de mandats spécifiques pour le travail effectué et l'efficacité démontrée lors des discussions. Je remercie également Mme Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre et Mme Johanne Bisson, préposée, service aux membres et affaires juridiques, pour l'excellent travail qu'elles font pour le comité et lors des séances d'admission.

CLAIRE BOLDUC, AGRONOME
PRÉSIDENTE

Assurance-responsabilité professionnelle

Membres du comité

Président : M. Robert LaRue
M. Gaétan Bonneau, agr.
M. Charles Labrie, agr.
M. Éric Lavoie, agr.

Secrétaire: Mme Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre

Soutien administratif : Mme Johanne Bisson, préposée, service aux membres et affaires juridiques

Mandat

S'assurer que l'agronome qui exerce à son propre compte détienne une police d'assurance-responsabilité professionnelle adéquate et les couvertures nécessaires.

Activités de l'année

Le comité d'assurance-responsabilité professionnelle s'est réuni à une occasion en 1998-1999.

Les points principaux de discussion ont été la possibilité de suggérer des modifications aux documents envoyés avec la cotisation, d'amorcer la révision du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle et d'améliorer les couvertures en vigueur en rencontrant le courtier d'assurances de l'Ordre.

Le comité se penchera, au prochain exercice, sur la possibilité de modifier le Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle dans le but de mieux protéger le public.

Robert LaRue, agronome
Président

Conciliation et arbitrage des comptes

Conciliation

Mandat

Concilier un client et un agronome au sujet d'un compte professionnel. Un client qui a un différend avec un agronome sur le montant d'un compte non acquitté pour services professionnels, qui à cette date ne constitue pas l'objet d'une demande en justice, doit, avant de demander l'arbitrage, requérir la conciliation du syndic.

Arbitrage

Membres du comité

Président : M. Urgel Delisle, agr.

Greffier : Mme Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre

Deux autres arbitres nommés par le comité administratif

Soutien administratif : Mme Johanne Bisson, préposée, service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Faire l'étude des demandes d'arbitrage des comptes des agronomes. Conformément au Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes, un client peut, dans les 30 jours de la réception d'un rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en transmettant, par courrier recommandé ou certifié, au secrétaire de l'Ordre, le formulaire prévu à cet effet.

Activités de l'année

Aucun dossier n'a été porté à l'attention du syndic et du comité au cours de l'année.

Louisette Rougeau, agronome
Secrétaire de l'Ordre

Discipline

Membres du comité

Présidente : Me Carole Marsot

Secrétaire : Mme Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre

Les deux autres membres sont nommés à partir d'une liste de noms adoptée par le Bureau.

Mandat

- Être saisi de toute plainte formulée contre un agronome pour une infraction au *Code des professions*, à la Loi sur les agronomes ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois;
- être saisi de toute plainte contre une personne qui n'est plus membre de l'Ordre pour une infraction commise à ces lois et règlements alors qu'elle était agronome;
- décider s'il y a eu infraction;
- après audition, à la suite d'un verdict ou d'un plaidoyer de culpabilité, imposer une ou plusieurs sanctions tel que stipulé au Code des professions;

Activités de l'année

Aucune plainte n'a été portée à l'attention du comité.

Louisette Rougeau, agronome
Secrétaire du comité de discipline

Équivalences

Membres du comité

Présidente : Mme Aline Grenier, agr.
M. Jean-Claude Dufour, agr.
M. Ghislain Gendron, agr.
M. Paul C. Laguë, agr.
M. Guy Mehuys, agr.

Secrétaire : Mme Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre.

Soutien administratif : Mme Johanne Bisson, préposée, service aux membres et affaires juridiques.

Mandat

Le comité des équivalences a pour mandat de faire appliquer les règlement sur les normes d'équivalence de diplômes et de formation donnant ouverture au permis d'agronome.

Activités de l'année

Le comité des équivalences a tenu une réunion et quatre conférences téléphoniques au cours de l'année 1998-1999, et a évalué 17 dossiers. Des équivalences de formation ou de diplôme ont été accordées à 16 candidats. Mme Johanne Bisson a répondu par écrit à 67 demandes d'information reçues au siège social et a rencontré une dizaine de candidats qui préparaient leur dossier. J'aimerais souligner l'excellent travail des membres du comité. Nous profitons également de cette occasion pour remercier Mmes Johanne Bisson et Louisette Rougeau, agr., qui assurent la logistique permettant le bon fonctionnement du comité des équivalences.

Aline Grenier, agronome
Présidente

Formation des agronomes

Membres du comité

Président : M. Jean Duval, agr.
M. Denis Cormier, agr.
M. Hugo Mercier-Gouin, représentant du ministère de l'Éducation du Québec
M. Ghislain Gendron, agr., Université Laval, représentant de la CREPUQ
M. Paul Laguë, agr., Université McGill, représentant de la CREPUQ

Secrétaire: Mme Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre

Mandat

Tel que défini par le *Code des professions*, le comité a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des agronomes, c'est-à-dire l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'agronome. Pour cela, le comité examine les objectifs des programmes de formation et leur contenu. Au besoin, il soumet un avis ou un rapport au Bureau de l'Ordre et aux organismes représentés au sein du comité concernant les programmes d'études et les diplômes qui mènent à la profession agronomique. Un mandat additionnel du comité (demandé par l'Ordre) est de revoir la liste des crédits agronomiques, soit les cours reconnus par l'OAQ pour l'attribution d'une équivalence de formation.

Activités

Durant l'année 1998-1999, le comité s'est réuni les 11 et 12 mai 1998 au siège social de l'Ordre. Les membres du comité ont alors complété l'examen des descriptions des programmes et les plans de chacun des cours dispensés par les deux facultés d'agriculture. L'exercice a permis de réviser la liste des crédits agronomiques et d'évaluer la qualité des programmes offerts par les deux facultés. Un avis officiel a été émis en juin 1998. Une recommandation notable de cet avis est de ne pas reconnaître certains programmes comme pouvant mener *de facto* à l'examen de l'Ordre, ces programmes ayant de moins en moins d'aspects agronomiques. La direction de l'Ordre a rencontré les facultés afin de discuter de ce rapport.

Au cours de l'année, le comité a aussi eu à examiner les plans de cours offerts dans les facultés d'agriculture pour recommander leur ajout à la liste des crédits agronomiques. Le prochain objectif du comité est de se pencher sur la question des stages dans la formation des agronomes. Ce travail doit cependant aussi tenir compte des démarches en cours quant à l'agrément des programmes universitaires canadiens en agronomie.

Jean Duval, agronome
Président

Inspection professionnelle

Membres du comité

Président : M. Charles Bachand, agr.
M. Gilles J. Gauthier, agr.
M. Hubert Fréchette, agr.
M. Marcel Michaud, agr.
M. Ghislain Pelletier, agr.
M. Jean-Jacques Simard, agr.

Inspecteurs :
M. Paul-Eugène Cantin, agr.
M. Jacques Bonneau, agr.
M. André St-Aubin, agr.
M. Jacques Lacoursière, agr.
M. Jean-Marc Paquet, agr.

Secrétaire : Mme Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre

Soutien administratif : Mme Johanne Bisson, préposée, service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Le comité d'inspection professionnelle a le mandat d'assurer la surveillance générale de la pratique professionnelle des agronomes selon le programme adopté par le Bureau en début d'année et publié dans l'*Agro-Nouvelles*. À cette fin, le comité s'est donné comme objectifs :

1. D'établir et de maintenir chez tous les agronomes une pratique professionnelle de haute qualité;
2. D'assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes professionnels posés par ses membres;

3. D'identifier les membres en difficulté, de leur proposer des moyens d'améliorer leur pratique professionnelle et de formuler des recommandations au Bureau, le cas échéant;

4. De suggérer des outils ou des programmes de formation continue visant à corriger les déficiences observées.

Activités

Le comité a tenu 4 réunions régulières et 2 conférences téléphoniques. À la suite d'une recommandation du comité, le Bureau a procédé à l'embauche de 3 nouveaux inspecteurs. Ceux-ci se sont réunis à 4 reprises. Les spécialistes en fertilisation ont également été rencontrés à 2 occasions.

Le programme général de l'inspection professionnelle 1998-1999 était défini ainsi :

- atteindre 400 inspections par l'envoi de guides de vérification;
- effectuer 200 inspections chez les agronomes parmi ceux qui ont reçu le guide;
- retirer la section du Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord de la liste de 1998-1999;
- les agronomes dont la pratique sera inspectée doivent respecter les critères suivants :
  - être membre régulier;
  - avoir quatre ans de pratique ou être consultant avec au moins un an de pratique;
  - n'avoir jamais fait l'objet d'une inspection;
  - ne pas être présentement aux études;
  - travailler au Québec;
  - les agronomes ayant reçu un avis d'inspection qui n'ont pas fait l'objet d'inspection l'an dernier recevront la visite d'un inspecteur cette année;
  - les personnes qui se sont réinscrites au tableau des membres, après au moins trois ans d'absence, feront l'objet d'une inspection dans les mois qui suivent leur réinscription.

Inspections réalisées

Section	Guides postés	Guides complétés	Visites réalisées
Montréal	109	106	46
Québec	127	124	54
Trois-Rivières – Nicolet	21	20	11
Est du Québec	13	13	4
Abitibi – Témiscamingue	10	10	6
Estrie – Bois-Francs	29	29	18
Outaouais	19	19	10
Ste-Anne-de-Bellevue	8	8	5
St-Hyacinthe	53	53	30
Côte-du-Sud	16	16	7
Saguenay/Lac-St-Jean/Côte-Nord	0	0	0
Total	**405**	**398**	**191**

Après avoir étudié les 398 guides de vérification, le comité a émis 269 états de vérification faisant l'objet de correctifs.

Synthèse des recommandations du comité

En ce qui concerne 226 dossiers, aucune recommandation particulière n'a été faite relativement à des correctifs à apporter.

Les correctifs demandés dans les 172 autres cas concernent principalement :

- le *Code de déontologie* : 115
- la tenue des dossiers : 38
- la tenue de cabinets de consultation : 29

Une enquête particulière sur la compétence d'un membre a été menée, mais à la lumière des renseignements recueillis, le Bureau a convenu de ne pas entreprendre d'autres démarches.

Autres réalisations

1. Le comité a offert une session de formation à nos inspecteurs.
2. Le guide de vérification a été révisé au complet pour mieux répondre à la réalité de la pratique agronomique. Les outils de référence des inspecteurs ont été améliorés.
3. Le comité a mis en place un groupe de spécialistes en fertilisation afin de mieux vérifier la compétence des membres en collaboration avec les inspecteurs. Les plans de fertilisation et les recommandations de 33 agronomes ont été examinés cette année.

Enfin, je voudrais remercier les membres du comité pour leur dévouement et leur disponibilité. Merci également à M[me] Johanne Bisson pour son excellent travail de coordination des activités de l'inspection professionnelle.

Charles Bachand, agronome
Président

RAPPORTS DES comités aviseurs

Finances

Membres du comité

Président :	M. Rémy Fortin, agr.
	M. Gilles Guilbault, agr.
	Mme Louise Leblanc, agr.
	Mme Francine Dupont, agr.
	Mme Josée de Grandmont, agr.
Secrétaire :	M. François Bertrand, agr., directeur général de l'Ordre
Soutien administratif :	Mme Maryse Sabourin, préposée à l'administration

Mandat

Le mandat du comité des finances est d'établir les prévisions budgétaires et d'assurer le suivi du budget.

Activités de l'année

Cette année, le comité a réalisé son mandat en élaborant le budget et en assurant le suivi de celui-ci. Nous tenons à remercier tous les membres du personnel du siège social qui ont donné un appui très apprécié dans le suivi des activités financières de l'Ordre.

RÉMY FORTIN, AGRONOME
PRÉSIDENT

Formation continue

Membres du comité

Président :	M. Guy Baillargeon, agr.
	M. Lucien Bordeleau, agr.
	M. Luc Cyr, agr.
	Mme Aline Grenier, agr.
	M. Pascal Van Nieuwhenhuyse, agr.
Secrétaire :	M. François Bertrand, agr., directeur général de l'Ordre
Soutien administratif :	Mme Cathie Raymond, secrétaire – réceptionniste

Mandat

Le comité a pour mandat de veiller à l'application de la politique de formation continue adoptée par l'Ordre en juin 1995. Il évalue les demandes d'équivalence qui lui sont soumises et il facilite l'offre de formation dans toutes les régions.

Activités de l'année

Le comité s'est réuni à deux reprises au cours de l'année, pour se concentrer sur les activités suivantes :

- réponse à 72 demandes de reconnaissance d'activités de formation continue, dont 52 respectant les critères du niveau universitaire et du domaine agroalimentaire;
- mise au point d'un formulaire d'évaluation des demandes d'équivalence, détaillant les critères utilisés et les raisons des décisions du comité;
- révision du formulaire de déclaration des activités de formation continue pour utilisation par les membres lors de leur renouvellement annuel;
- compilation de statistiques et analyse de tendances sur la formation continue suivie par les membres;
- production d'une première version d'un document d'évaluation de la politique de formation continue après sa troisième année.

Nous notons que la prise en charge de la formation continue par les agronomes continue de s'intensifier. Plus de 80 % des membres complètent la déclaration annuelle; moins de 10 % des répondants affirment n'avoir suivi aucune formation en cours d'année; plus des trois-quarts des répondants déclarent des activités dans le bloc 1. En moyenne, les agronomes rapportent déjà plus de 20 heures par année de formation continue de niveau universitaire dans le domaine agroalimentaire.

Projets pour l'année 1999-2000

- compléter l'évaluation de la réalisation des objectifs de la politique de formation émise en 1995;
- soumettre au Bureau une mise à jour de la politique de formation continue de l'Ordre des agronomes du Québec, tenant compte de l'évolution des besoins et des mentalités;
- recommander au Bureau de nouveaux objectifs à atteindre dans le cadre d'une politique de formation continue révisée;
- développer une nouvelle approche qui permettrait au comité de moins centrer ses activités sur la reconnaissance des activités de formation.

GUY BAILLARGEON, AGRONOME
PRÉSIDENT

Législation

Membres du comité

Président :	M. Jacques Laganière, agr.
	M. Éric Gosselin, agr.
	M. Stéphane D'Amato, agr.
Secrétaire :	Mme Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre
Soutien administratif :	Mme Johanne Bisson, préposée, service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Tenir à jour les règlements de l'Ordre des agronomes du Québec en fonction des exigences du *Code des professions*, de l'évolution de la pratique agronomique et des priorités du Bureau.

Activités de l'année

Le comité, à la demande du Bureau, a étudié et présenté des recommandations concernant :

- la tenue de l'assemblée générale par vidéo-conférence;
- l'utilisation du sceau et de la signature;
- la possibilité de mettre en place des titres de spécialistes.

À la suite de nos recommandations concernant ces sujets et d'autres commentaires, le Bureau a demandé que l'on procède à une révision complète du *Code de déontologie* des agronomes.

Nous avons donc réalisé une telle révision et un document complet est prêt à être étudié par le Bureau dès l'automne 1999. Nous souhaitons que certains articles fassent l'objet de discussions légales élargies afin que les nouvelles façons des pratiques professionnelles soient bien couvertes.

JACQUES LAGANIÈRE, AGRONOME
PRÉSIDENT

Médailles et mérites

Mandat

Les membres des comités de sélection procèdent à l'évaluation des candidatures pour les prix de l'Ordre des agronomes du Québec soit : l'Ordre du Mérite agronomique et la Médaille de distinction agronomique. Ils sélectionnent les lauréats et les recommandent aux membres du Bureau.

Activités de l'année

Les membres des comités de sélection pour l'attribution de l'Ordre du Mérite agronomique et de la Médaille de distinction agronomique se sont réunis par conférence téléphonique en mai 1998 pour procéder à l'évaluation des candidatures. Ils ont présenté leurs recommandations aux membres du Bureau qui les ont adoptées lors de leur réunion de juin 1998.

L'Ordre du Mérite agronomique n'a malheureusement pu être décerné, car les candidatures soumises au comité de sélection ne répondaient pas aux critères établis pour l'attribution de cette importante décoration.

La Médaille de distinction agronomique a été accordée à M. Jacques Côté pour sa participation dans les « Floralies de Québec » de 1997. Ce prix lui a été remis à l'occasion du banquet annuel de l'Ordre tenu à Sherbrooke en août 1998.

JOSÉE DE GRANDMONT, AGRONOME
PRÉSIDENTE

Abitibi – Témiscamingue

Membres du conseil

Président :	M. Mario Quevillon, agr.
Vice-président :	M. Marc Parent, agr.
Secrétaire :	M. Pierre Ménard, agr.
Trésorier :	M. Robert Robitaille, agr.
Publiciste :	M. Rolland Lessard, agr.
Formation continue :	M. Gilles Fournier, agr.
Directrice :	Mme Suzanne Dionne, agr.

Activités de l'année

Au cours de l'année, en plus de l'assemblée annuelle, les membres de la section ont été invités à participer à deux activités à caractère professionnel et social.

En novembre 1998, la section organise un souper-causerie avec le professeur George Legault, un des conférenciers vedettes du congrès de Sherbrooke. Comme il fallait s'y attendre, le thème de l'échange « Le débat sur la bioéthique peut-il se faire en région? Si oui, comment l'initier? » souleva l'intérêt, pour ne pas dire la passion, chez les agronomes présents. Bien entendu, l'objectif de la soirée n'était pas de répondre aux questions suscitées, mais plutôt de savoir comment poser les bonnes questions.

En mars 1999, pour accueillir ses nouveaux membres, la section a organisé une fin de semaine à la base de plein-air du lac Mourier. En plus des activités sportives et des repas communautaires, une soirée fut réservée pour la remise des certificats à trois nouveaux membres (MM. Pierre Ménard, agr., Benoît Larouche, agr., et Mme Line Desloges, agr.). Nous avons aussi profité de l'occasion pour nous entretenir avec la vice-présidente des questions de l'heure débattues à l'Ordre, telles que la pratique agronomique, l'agrément des programmes, etc.

MARIO QUEVILLON, AGRONOME
PRÉSIDENT

Côte-du-Sud

Membres du conseil

Président :	M. Mario Cantin, agr.
Vice-président :	M. Romain Rioux, agr.
Trésorier :	M. Clément Dufour, agr.
Secrétaire :	M. Michel Beausoleil, agr.
Directeur :	M. Daniel Lajoie, agr.

Activités de l'année

Les membres du conseil se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'année afin de voir aux affaires de la section, mais aussi pour échanger sur les dossiers de l'OAQ. Ces échanges ont permis au président d'exprimer une vision commune lors des différentes délibérations des Bureaux de l'Ordre.

Notre section vit au rythme du congrès 1999. Plusieurs réunions, activités et une participation généreuse de nos membres vont permettre à l'OAQ d'avoir un congrès de qualité.

En terminant, je tiens à remercier tous les agronomes de la section pour leur participation dans le développement agroalimentaire de notre région. Cet engagement valorise notre profession comme un acteur important dans ce secteur économique.

Bon congrès chez nous !

MARIO CANTIN, AGRONOME
PRÉSIDENT

Est du Québec

Membres du conseil

Président :	M. Hugues Groleau, agr.
Secrétaire :	M. Marcel Michaud, agr.
Trésorier :	M. Régis Thériault, agr.
Conseillères et conseillers :	M. Nelson Roy, agr.
	Mme Nathalie Bélanger, agr.
	M. Roberto Parent, agr.
	M. Louis Drainville, agr.

Mandat

À l'occasion de l'assemblée générale annuelle de 1997-1998, les membres de l'OAQ, section de l'Est du Québec, ont exprimé le désir de parfaire leurs connaissances par l'entremise d'activités de formation continue. De plus, afin de consolider les liens d'appartenance, il a été suggéré de poursuivre les activités sociales connexes lors desquelles on souligne l'arrivée des nouveaux membres et l'excellence atteinte par les membres d'expérience.

Activités professionnelles

- Afin de répondre aux besoins du nombre croissant d'agronomes œuvrant en agroenvironnement, une formation sur la caractérisation des sols a été mise sur pied. Cette journée s'est déroulée à la Ferme du Patrimoine de Sainte-Flavie et plus de 60 agronomes y ont pris part.
- Soucieux de perpétuer la tradition, l'activité de Noël a donc été réalisée en prenant soin de souligner l'arrivée de nouveaux membres dans la section.
- Une seconde activité de formation s'est tenue en février 1999. Celle-ci avait pour objectif de mettre à jour les connaissances des participants en ce qui a trait aux normes réglementaires face à la réalisation des PAEF, ainsi qu'en ce qui concerne l'approche globale qui peut découler du plan.
- L'OAQ, section de l'Est du Québec, a également participé à deux consultations concernant l'avenir des services-conseils en région.

Je tiens à remercier les membres du conseil pour leur précieuse contribution qui a permis d'atteindre les objectifs fixés pour 1998-1999. J'aimerais également souligner la disponibilité de notre secrétaire, M. Marcel Michaud, agr., et le travail qu'il a accompli. Je le remercie sincèrement.

HUGUES GROLEAU, AGRONOME
PRÉSIDENT

MARCEL MICHAUD, AGRONOME
SECRÉTAIRE

Estrie – Bois-Francs

Membre du conseil

Président :	M. André Proulx, agr.
Vice-président :	M. Laurent Boissonneault, agr.
Secrétaire-trésorier :	M. Serge Roy, agr.
Conseillères et conseillers :	M. Éric Girard, agr.
	Mme Julie Duquette, agr.
	M. Martin D'Argy, agr.
	M. Alain Rioux, agr.
	Mme Ginette Douville, agr.

Une autre année se termine avec son lot de belles réalisations. L'engagement de vos administrateurs a permis de mettre encore un peu plus l'accent sur les communications, fer de lance du sentiment d'appartenance régionale.

Votre conseil de section s'est réuni à quatre reprises, durant la dernière année, pour traiter des affaires de la section de l'OAQ et pour organiser les activités suivantes.

Nous avons fait une visite professionnelle de l'usine Domtar à Windsor. Ont été démystifiés pour nous la production de papier fin, le traitement des eaux usées et le compostage.

Le « Gaia Reconnaissance », qui vise à souligner l'anniversaire des jubilaires ayant 25 et 50 ans de vie agronomique, fut célébré cette année à l'Auberge Melbourne Vallée, un endroit des plus champêtres. Cinq agronomes ont été honorés pour leurs 25 ans de vie agronomique. Habitat Faunique Canada était encore partenaire cette année et a fourni la reproduction à édition limitée du « Timbre faunique » que nous avons remis aux jubilaires. Nos récipiendaires étaient : Mmes Lise Lecours et Élise Mayrand, de même que MM. Pierre Girard, Denis Cloutier et Marcel Normandeau.

Nous avons également profité de cette belle occasion pour remettre nos « Agro-Méritas », prix visant à souligner et reconnaître la distinction professionnelle de nos confrères et consœurs. Ont été reconnus dans leur champ d'expertise respectif : Mme Hélène Lapierre et MM. Robert Béliveau, Paul Maynard et Paul Rouillard. Bravo ! Et puissent-ils être des modèles pour nos jeunes agronomes.

En 1998, la section fut également l'hôte du congrès de l'Ordre. À mon avis, ce congrès a connu un succès retentissant. Le succès d'un travail d'équipe hors pair, le succès d'un leader sans pareil. Merci à M. Claude Marchand.

Nos outils de communication ont largement été mis à contribution en 1998. Que ce soit le *Bulletin de Liaison*, le *Document corporatif* ou notre programme de parrainage, tous ont permis de rehausser le rôle même de la section et le sens propre de l'engagement. Il y a toutefois encore place à amélioration.

Bien que le président soit en quelque sorte le chef d'orchestre, s'il n'a pas d'orchestre, il dirige à vide. Je remercie, en mon nom et au nom de tous les membres de la section, tous les membres du conseil de section qui se sont dévoués pour dynamiser et animer la section.

ANDRÉ PROULX, AGRONOME
PRÉSIDENT

Montréal

Membres du conseil

Présidente :	Mme Nathalie Côté, agr.
Vice-président :	M. Louis Lesage, agr.
Secrétaire-publiciste :	M. Raphaël Pouliot, agr.
Conseillers :	M. Louis Hébert, agr.
	M. Yves Lauzon, agr.
	M. François Ouellette, agr.
	M. Joseph-L. Saheb, agr.
	M. Nicolas Tremblay, agr.
	M. Charles Vincent, agr.
	M. Andrew Stairs, agr.

Au 31 mars 1999, la section de Montréal comptait 718 membres.

Cette année, le conseil a tenu 5 réunions afin de planifier des activités et de voir à l'administration des affaires courantes de la section. Plusieurs dossiers ont retenu l'attention des membres du conseil, soit l'évolution du dossier de l'inspection professionnelle, les finances de l'OAQ, les nouvelles procédures d'admission à la pratique, ainsi que le dossier environnemental, la conférence sur l'agriculture et l'incorporation des professionnels. Les membres du conseil ont organisé quelques activités : une visite de serres de fleurs de Noël, une séance d'information sur le logiciel CYPRA, une participation à titre de commanditaire pour le colloque sur les nouvelles technologies et une conférence sur l'éthanol.

Les jeunes agronomes ont été accueillis lors de l'une ou l'autre de ces activités. Les agronomes ayant 25 ans et 50 ans de vie agronomique ont été fêtés lors de l'assemblée annuelle.

Nous tenons à remercier sincèrement tous les membres du conseil pour leur présence et leur travail. Je tiens aussi à souligner le travail de M. Pierre Ostiguy et de ses collaborateurs qui assument la responsabilité du comité des retraités et qui organisent des dîners-rencontres toujours aussi populaires.

Je termine mon mandat de présidente de la section cette année et je ne compte pas solliciter un renouvellement de mon mandat. En préparant ce discours, je me suis rappelée certains souvenirs, dont ce moment où j'assistais tout comme vous à une assemblée annuelle et que mon bon ami Georges O'Shaughnessy a proposé ma candidature pour un poste de conseillère, c'était au printemps 1988. Depuis ce temps, j'ai occupé différents postes au sein du conseil de la section et aussi sur certains comités de l'Ordre. Tout au long de ces années, j'ai rencontré plusieurs agronomes et je les remercie tous de la parcelle de bon sens, sagesse, humour et plaisir qu'ils m'ont laissée. Cela a été une belle aventure et j'invite tous les agronomes à participer, car la vie de l'Ordre des agronomes du Québec, c'est à chacun de vous qu'on la doit.

Merci de m'avoir appuyée pendant toutes ces années.

Nathalie Côté, agronome
Présidente

Outaouais

Membres du conseil

Président :	M. Guy Baillargeon, agr.
Vice-présidente :	Mme Shirley Archambault, agr.
Secrétaire-trésorier :	M. Denis Y. Charlebois, agr.
Conseillers :	M. Sylvain Pamerleau, agr.
	M. Gilles Marcoux, agr.

Ce rapport couvre les activités de l'Ordre des agronomes, section de l'Outaouais, depuis l'assemblée générale annuelle du 29 avril 1998 jusqu'à celle du 20 avril 1999. Par contraste, le rapport des états financiers préparé par notre secrétaire-trésorier coïncide avec l'année fiscale se terminant le 31 mars.

Au 31 mars 1999, la section de l'Outaouais comptait 131 agronomes (comparativement à 130 en 1998, 137 en 1997, et 158 en 1996), dont 95 hommes (73 %) et 36 femmes (27 %), répartis de la façon suivante : Outaouais : 62, Ottawa et Est-Ontarien : 41, reste du Canada : 12, États-Unis : 5, Afrique : 5, Asie : 2, Pacifique 1, Amérique du Sud: 3. La section de l'Outaouais se démarque de toutes les autres sections de l'Ordre par le fait que 53 % de ses effectifs (69 membres sur 131) exercent à l'extérieur du Québec. Environ 80 agronomes habitent dans un rayon de 60 km autour de Hull.

Les membres du conseil de la section pour la période couverte étaient : M. Guy Baillargeon, président; Mme Shirley Archambault, vice-présidente (sortante); M. Marco Morin, conseiller; M. Jean-Guy Perras, conseiller (sortant); M. Gaétan Bonneau, conseiller (jusqu'en janvier); M. Denis Y. Charlebois, secrétaire-trésorier (désigné par résolution du conseil).

Activités de l'année

Depuis la dernière assemblée générale, les membres du conseil se sont réunis à trois reprises et ont organisé quatre activités, dont deux de formation continue. Le président de la section a siégé à cinq réunions du Bureau, présidé le comité de formation continue de l'Ordre et participé au comité Internet. Il a aussi participé, avec la présidente de l'Ordre, à un comité de travail sur les communications organisé par le Conseil de recherches agroalimentaires du Canada (CRAC).

La section a également siégé à la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO) en participant à une rencontre régionale d'harmonisation à l'égard des Plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF), et en participant aux audiences publiques de la Commission sur la gestion de l'eau. Finalement, la section a contribué au rayonnement de la profession en continuant de faire la gestion à distance du site Internet de l'Ordre.

Formation continue

En continuité avec les sondages de 1996 et de 1997, et en tenant compte des commentaires enregistrés par les membres sur les formulaires d'évaluation des activités, le conseil de section a organisé deux activités de formation continue et une soirée d'information. La première activité de formation a eu lieu le 14 octobre et portait sur « Les coulées d'argile dans la formation des basses-terrasses du Saint-Laurent et de l'Outaouais »; Paul Gérard-Lajoie, agr., était le conférencier. Un total de 24 personnes ont assisté à la soirée et ont laissé des commentaires enthousiastes sur la qualité de la conférence. L'activité s'est révélée un magnifique exemple de ce qu'un agronome retraité peut apporter à la société et à son Ordre professionnel en assurant le transfert de connaissances de terrain entre générations d'agronomes.

La seconde activité, intitulée « Plan stratégique de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Outaouais 1998-2001 », par Gilles Beaulé, agr., et Dave Fisk, agr., a eu lieu le 18 novembre et a attiré 18 personnes. Il s'agissait d'une soirée d'information destinée à présenter les objectifs régionaux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Cette soirée qui visait à favoriser le dialogue professionnel entre les agronomes intéressés au développement agricole et agroalimentaire de la région de l'Outaouais a été un grand succès. La dernière activité de formation organisée par le conseil avant la pause estivale aura lieu trois semaines après l'assemblée générale et son compte rendu sera intégré au rapport de l'an prochain.

J'aimerais remercier M. Marco Morin pour avoir colligé les résultats des formulaires d'évaluation des activités et en avoir fait l'analyse, et pour avoir rédigé des comptes rendus pour notre site Internet. Nous devons aussi tous remercier notre secrétaire, M. Denis Y. Charlebois, pour avoir préparé et posté les lettres d'invitation, réservé les salles, enregistré les présences, perçu les fonds et émis les reçus.

Participation aux activités régionales

La section a le privilège d'avoir un siège à la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO). Cet organisme régional s'est réuni à plusieurs reprises, au cours de la dernière année, afin de se pencher sur les priorités qui avaient été identifiées lors du Forum agroalimentaire de 1995 et de faire progresser l'agriculture régionale dans un esprit de collaboration entre les intervenants du milieu.

Site Internet

Le site Internet de la section que nous avons lancé lors de l'assemblée générale du 23 avril 1996 a maintenant trois ans. Son taux de croissance s'est ralenti et stabilisé au cours de l'année. Il constitue maintenant le noyau du site de l'Ordre qui l'utilise pour la diffusion de ses documents, mémoires et prises de position. Nous en faisons toujours la gestion à distance, mais le processus est enclenché pour un transfert des responsabilités vers le siège social.

Bureau de l'Ordre

Je tiens à terminer ce rapport en soulignant le travail exceptionnel accompli par les membres du Bureau de l'Ordre des agronomes du Québec, et plus particulièrement par la présidente sortante, Mme Josée de Grandmont. J'apprécie beaucoup le privilège qui m'est donné, en tant que représentant régional au Bureau, de travailler en équipe avec les autres membres du Bureau et les employés du siège social.

Guy Baillargeon, agronome
Président

Québec

Membres du conseil

Président :	M. Conrad Bernier, agr.
Vice-président :	M. Luc Cyr, agr.
Secrétaire-trésorier :	M. Éric Lavoie, agr.
Relationniste :	Mme Élise Gosselin, agr.
Conseillères et conseillers :	Mme Denise Drolet, agr.
	M. Paul-Eugène Cantin, agr.
	M. Claude Fournier, agr.
	Mme Nancy Morin, agr.
	Mme Josée Cadieux, agr.
	M. Marc Duval, agr.

Au cours de l'année 1998-1999, plusieurs agronomes ont pris part aux activités organisées par la section de Québec. Le « Tournoi de golf de l'agroalimentaire » a donné l'occasion à plusieurs consœurs et confrères de comparer leur habileté avec celle des gens du milieu. L'édition 1998 de cet événement a connu un franc succès grâce aux efforts soutenus d'un comité organisateur très expérimenté.

Au cours de la soirée « Promotions en couleur », la section a rendu hommage aux agronomes ayant complété 25 ou 50 ans de vie agronomique. Les retrouvailles étaient nombreuses lors de ce traditionnel méchoui où plus d'une dizaine de nouveaux agronomes ont également été accueillis.

Au cours de trois déjeuners-causerie, des sujets aussi variés que les plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF), la production de canneberges et les travaux de l'Organisation mondiale du commerce ont été abordés. Près d'une centaine d'agronomes de la section ont bénéficié des échanges avec les conférenciers.

Le comité des retraités s'est engagé dans une œuvre humanitaire importante : Moisson Québec. Les agronomes retraités de la section ont contribué au succès de deux collectes de denrées. Le comité a également organisé une visite industrielle chez Biscuits Leclerc inc.

Notre plus importante activité de promotion est la tenue d'un stand au cours de la Semaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire organisée par les étudiants de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval. Plus de 20 000 visiteurs ont eu l'occasion de s'y renseigner sur la profession agronomique. Nous avons répondu à la demande de soutien de l'Association de lutte contre l'*Ambrosia*. Quelques agronomes ont participé à l'organisation de la campagne de lutte et nous avons remis le « Méritas Elzéar-Campagna » à la municipalité reconnue pour ses efforts d'éradication de l'herbe à poux.

Les membres du conseil d'administration ont également travaillé à la mise en place d'une trousse d'information pour les nouveaux agronomes de la section. L'intégration des jeunes agronomes à la section de Québec est pour 1999-2000 une orientation ferme.

CONRAD BERNIER, AGRONOME
PRÉSIDENT

Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord

Membres du conseil

Président :	M. Rémy Fortin, agr.
Vice-président :	M. Richard Wielland, agr.
Secrétaire-trésorier :	M. Antoine Riverin, agr.
Publiciste :	M. Mario Gagné, agr.
Conseillers :	M. Jean Martel, agr.
	M. Éric Dionne, agr.
	M. François Bussière, agr.

Comme vous pouvez le constater, le conseil de section essaie de participer le plus possible à la vie du secteur agroalimentaire régional. Nous sommes présents à quelques endroits stratégiques où des décisions sont prises pouvant influencer le développement.

Actuellement, l'organisme qui a le plus d'influence sur les projets agroalimentaires régionaux est la Table de concertation régionale. En effet, tous les projets demandant des fonds publics doivent, au préalable, recevoir sa bénédiction pour pouvoir progresser. La section régionale y occupe un siège avec droit de vote et peut donc participer à la réflexion. Notre représentant à cette Table est M. Richard Wielland.

Encore cette année, un effort spécial a été fourni pour l'organisation d'activités de formation continue et pour rendre ces activités accessibles dans la région à coût abordable. Comme vous le savez certainement, les frais nécessaires à la venue de formateurs sont importants. C'est pourquoi l'Ordre des agronomes du Québec met à la disposition des sections des régions périphériques une somme annuelle de 500 $ afin de couvrir ces frais. Nous utilisons cet argent depuis maintenant trois ans.

Ceux qui étaient présents le 28 janvier dernier à la conférence de M. Gilbert Banville, retraité et ancien directeur de la Station de recherche Des Buissons, ont certainement apprécié les propos de celui-ci sur l'éthique, les manipulations génétiques et le clonage des animaux. La formation sur la taille des arbres fruitiers préparée et présentée par notre confrère, M. Raymond Tremblay, a aussi suscité beaucoup d'intérêt.

Encore cette année, M. Richard Wielland s'est porté volontaire pour s'occuper de ce dossier qui demande beaucoup d'énergie.

Comme la formation continue est un sujet qui devrait intéresser tous les agronomes de la région, nous vous invitons à participer aux efforts des administrateurs de la section en nous communiquant les sujets sur lesquels une séance devrait être préparée. Il serait aussi très important que vous nous informiez des activités de formation auxquelles vous avez assisté et qui pourraient être répétées en région.

Nous avons aussi, au cours de la dernière année, souligné les 25 ans de vie agronomique des confrères Raynald Bérubé, Raynald Lapointe et Judes Tremblay lors d'un brunch qui s'est tenu au Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité de Sainte-Croix.

Enfin, les 50 ans de vie agronomique du confrère Ovila Bérubé ont été soulignés lors d'une journée champêtre tenue au Moulin des pionniers de Notre-Dame-de-la-Doré. Je tiens encore une fois à reconnaître publiquement le très grand apport de celui-ci à l'agriculture régionale.

Pour ma part, j'ai participé aux réunions du Bureau et aux réunions du comité administratif de l'Ordre. De plus, j'ai présidé le comité des finances de l'Ordre.

Un grand merci aux administrateurs bénévoles.

Rémy Fortin, agronome
Président

Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres du conseil

Président :	M. Jean Duval, agr.
Vice-président :	M. Éric Andriamanjay, agr.
Conseillères :	Mme Danielle Mathieu, agr.
	Mme Martha Perez, agr.

Le conseil s'est réuni le 8 juillet 1998, le 14 décembre 1998 et le 30 mars 1999. De plus, une réunion spéciale a eu lieu avec des membres du conseil de la section de Montréal, le lundi 15 mars 1999, afin de discuter des territoires respectifs des deux sections.

Acitivités de formation continue

Une seule activité de formation continue a eu lieu en 1998-1999, soit la visite d'une ferme qui cultive le lin dans Vaudreuil-Soulanges, avec présentation par Louis Robert, agr., le jeudi 27 août 1998. L'activité, qui a attiré une douzaine d'agronomes, était reconnue pour 1,5 heure de formation continue du bloc 1.

Activités sociales

À la suite de l'assemblée générale d'avril 1998, un souper a permis de souligner les 25 ans de vie agronomique de Mme Suzelle Barrington, ainsi que les 50 ans de vie agronomique de M. Albert Legrand. Une soirée vins et fromages a eu lieu le 21 octobre 1998, lors de laquelle nous avons remis les permis d'exercice aux nouveaux agronomes de la section.

Bourses et prix

M. Nicolas Tremblay a reçu la bourse de 500 $ décernée annuellement par la section par l'entremise de la Faculté des sciences, de l'agriculture et de l'environnement de l'université McGill. La bourse « Futur(e) agronome », d'une valeur de 250 $, n'a pas été attribuée, faute de candidature méritoire.

Au cours de l'année 1999-2000, le conseil de section compte organiser d'autres activités de formation continue et sonder l'opinion des membres sur divers sujets qui concernent la section.

JEAN DUVAL, AGRONOME
PRÉSIDENT

Saint-Hyacinthe

Membres du conseil

Vice-président :	M. Marc Trudelle, agr.
Conseillères et conseillers :	Mme Maryse Leblanc, agr.
	M. Dominik Desrosiers, agr.
	M. Martin Paquette, agr.
	M. Karl Hébert, agr.
	M. Yves Chagnon, agr.
Secrétaire-trésorière :	Mme Alison Brosseau, agr.

Activités de l'année

Nous aimerions remercier tous les membres du conseil pour leur disponibilité et leur dynamisme tout au long de l'année. J'aimerais remercier plus particulièrement les conseillers dont le mandat s'est terminé et qui n'ont pas sollicité de renouvellement de mandat. Merci à tous.

Le conseil a tenu 4 réunions régulières afin de voir à la bonne marche des affaires de la section et d'organiser les activités. J'ai joint tous les membres radiés de la section depuis trois ans afin de les inciter à réintégrer les rangs de l'Ordre des agronomes du Québec ou, à tout le moins, comprendre les raisons de leur départ.

Trois activités ont eu lieu au cours de l'année financière 1998-1999 soit :

- une conférence à l'érablière Joli Site à St-Pie sur les effets du verglas;
- un atelier de formation continue sur le français écrit a été organisé conjointement avec l'ACRA, et notre traditionnel vins et fromages qui a attiré au-delà de 70 agronomes et conjoints. Nous y avons d'ailleurs souligné les 50 ans de carrière agronomique de M. Pierre Gignac et accueilli nos nouveaux agronomes.

Le bulletin, l'*AgronomExpress* a paru en juillet 1998 et paraîtra de nouveau en juillet 1999. Plusieurs membres du conseil de la section ont effectué des représentations au nom de la section ou de l'Ordre au cours de la dernière année financière, entre autres : ouverture officielle de l'exposition agricole de Saint-Hyacinthe, lancement officiel du Festival agroalimentaire de St-Hyacinthe, Exposition internationale Holstein Québec à Saint-Hyacinthe, Bal des moissons et remise du prix Donat-Grégoire à Victoriaville (il s'agit d'une commandite conjointe avec l'OAQ, la section de l'Estrie – Bois-Francs et la section de Trois-Rivières), inauguration des portes ouvertes de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et finalement, le 7 avril dernier, remise d'une bourse au nom de la section à une étudiante de l'ITA en GEEA dans le cadre du « Gala méritas ».

Le comité du livre, quant à lui, a poursuivi son travail sous la direction de M. Lionel Michon.

Et ce n'est pas tout ! Vous comprendrez que c'est l'organisation du Congrès de l'an 2000 qui a retenu principalement l'attention du conseil au cours de la dernière année. Ce qui explique qu'il y ait eu peu d'activités.

En effet, le congrès OAQ 2000 qui aura pour thème : « L'agronome à l'aube du nouveau millénaire » se tiendra à l'Hôtel des Gouverneurs de Saint-Hyacinthe les 2 et 3 juin 2000. Le vendredi 2 juin sera consacré à la formation continue et au banquet, et le matin du samedi 3 juin sera consacré à l'assemblée annuelle de l'Ordre des agronomes du Québec.

Je passe sous silence les nombreuses heures passées à la préparation de cet événement et je vous présente la formidable équipe du comité organisateur du congrès de l'OAQ 2000 :

M. Gilles J. Gauthier, agr., : vice-président (participe aussi au comité des conférences)

M. Marc Trudelle, agr., président du comité des conférences;

Mme Claire Lemieux, agr., présidente du comité de financement;

M. Alain Chagnon, agr., président du comité de la logistique, accueil et inscription;

M. Karl Hébert, agr., président du comité du banquet;

Mme Maryse Leblanc, agr., présidente du comité de la publicité et de la promotion;

M. Martin Paquette, agr., secrétaire-trésorier et moi-même, Louise Leblanc, comme présidente du comité organisateur, et je suis de près les activités du comité financement.

Au sein de chacun de ces comités, plusieurs bénévoles travaillent à préparer un congrès extraordinaire. Je ne peux pas tous les nommer ici mais ils se reconnaissent et je remercie tous les membres de l'organisation du congrès pour leur dévouement et leur travail assidu à la réalisation de cette activité. Bravo, et ne lâchez-pas !

Louise Leblanc, agronome
Présidente

Trois-Rivières – Nicolet

Membres du conseil

Président :	M. Serge Rouleau, agr.
Vice-président :	M. Christian Savard, agr.
Au secrétariat et trésorerie :	Mme Nancy Paquet, agr.
Administrateur :	M. Robert Gélinas, agr.
Conseillères et conseillers :	M. Larry Bernier, agr.
	M. Pierre Ferron, agr.
	M. Jean-Yves Lavoie, agr.
	Mme Guylaine Martin, agr.

En mon nom personnel, ainsi qu'au nom de toutes et tous les collègues de la section, je remercie les membres du conseil de section pour leur dévouement et leur contribution.

Le conseil de section s'est réuni à 7 reprises afin de voir aux affaires corporatives, tant en ce qui a trait à la section qu'à l'échelle provinciale. Nous avons concentré nos énergies à la réalisation d'activités professionnelles axées sur la formation continue et l'information, tout en respectant les moyens financiers d'un budget équilibré.

Activités professionnelles réalisées

	Participation
• La grande tournée « vins et oies »	28 agronomes
• Un « 5 à 7 » sur les appellations réservées	12 agronomes
• 2 jours de formation sur la « Gestion du risque » en partenariat avec la section Estrie–Bois-Francs	24 agronomes
• Visite des silos à grain de Trois-Rivières	16 agronomes
• agrirencontres (conférences) en partenariat avec les organismes du milieu dont	120 personnes 60 % d'agronomes

De plus, nous avons

- déposé un avis sur le développement rural lors de la corvée d'idées de Solidarité rurale du Québec.
- animé un stand lors de la finale provinciale du concours « Villes, villages et campagnes fleuris » qui s'est tenue le 12 septembre 1998 à Trois-Rivières.
- poursuivi notre parrainage du « Prix Donat-Grégoire » dans le cadre du Bal des moissons. Ce prix a été remis à notre collègue, Mme Sylvie Bilodeau, agronome. Félicitations Sylvie !
- présenté M. Fernand Martel à l'Ordre du mérite agronomique ainsi que MM. Marc Fecteau et Patrice Carle à la Médaille de distinction agronomique (conjointement avec la section de Québec).
- instauré un prix sur l'agriculture et l'agroalimentaire dans le cadre de « Expo Science Bell » en milieu scolaire.
- collaboré avec le Musée des arts et traditions populaires pour monter une exposition sur l'agriculture.

Comme vous pouvez le constater, nous vous présentons un bilan de réalisations fort intéressant pour lequel nous avons respecté un budget non déficitaire comme l'avait souhaité l'assemblée générale.

C'est avec collégialité et dynamisme que les membres du conseil d'administration ont consacré temps et énergie à la réalisation des activités de la section. La reconnaissance que vous leur manifestez par votre participation et votre soutien devient leur source de motivation.

Serge Rouleau, agronome
Président

LES PRIX ET DISTINCTIONS DE l'Ordre des agronomes du Québec

La Médaille de distinction agronomique

L'Ordre a remis à M. Jacques Côté, agr., la Médaille de distinction agronomique dans le cadre du congrès 1998. Cette médaille reconnaît le travail exceptionnel d'un agronome ou d'un groupe d'agronomes pour un projet, une cause particulière ou des actions ponctuelles qui ont contribué à l'évolution de l'agroalimentaire ainsi qu'à la promotion et à la reconnaissance de la profession agronomique. M. Côté est à l'origine des floralies internationales de Québec intitulées *Québec en fleurs 1997*.

M. Jacques Côté, agronome, reçoit la Médaille de distinction agronomique.
De gauche à droite : M. Conrad Bernier, agr., président de la section de Québec qui a présenté le lauréat; Mme Vivianne Dubé, conjointe de M. Côté; M. Jacques Côté agr., et Mme Josée de Grandmont, agr., présidente de l'OAQ.

Concours « Villes, villages et campagnes fleuris du Québec »

L'Ordre des agronomes du Québec a décerné à Saint-Étienne-des-Grès le grand prix *Pommier en fruits*, dans le cadre du concours « Villes, villages et campagnes fleuris du Québec ». La Ville de Saint-Étienne-des-Grès s'est distinguée par son projet de réaménagement d'un site dégradé et son souci de protéger l'environnement. Ce prix souligne le travail exceptionnel d'une municipalité dans ses activités de planification, de gestion et d'entretien des espaces verts. L'Ordre a également remis à 6 municipalités le prix « Pommier en fleurs » et 13 municipalités ont reçu le prix « Pommier en feuilles ».

La ville de Saint-Étienne-des-Grès reçoit le « Pommier en fruits ».

De gauche à droite : Guy Julien, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, les représentants de la ville de Saint-Étienne-des-Grès et M. Serge Rouleau, agr., président de la section de Trois-Rivières – Nicolet de l'OAQ.

RAPPORT DES vérificateurs

Aux membres de
Ordre des agronomes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des agronomes du Québec au 31 mars 1999 et les états des produits et charges et de l'évolution des surplus de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés

Longueuil
Le 10 mai 1999

Produits et charges

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999		1998
	Budget (non vérifié)	**Réel**	Réel
	$	**$**	$
Produits			
Cotisations brutes	**823 217**	**839 184**	774 153
Ristournes aux sections	**(53 509)**	**(53 920)**	(49 079)
	769 708	**785 264**	725 074
Placements	**18 500**	**23 085**	23 203
Contribution des sections			24 539
Congrès	**100 000**	**64 721**	46 453
Colloque	**18 200**	**12 796**	21 135
Manuel de cours – PGFI	**1 000**	**330**	5 387
Autres	**48 660**	**61 348**	47 405
	956 068	**947 544**	893 196
Charges			
Salaires	**383 388**	**364 827**	358 948
Avantages sociaux	**47 023**	**44 869**	41 281
Honoraires	**33 500**	**38 108**	28 131
Secrétariat	**53 200**	**51 990**	53 492
Déplacements et réunions	**130 100**	**139 175**	114 153
Poste	**12 000**	**14 089**	13 304
Télécommunications	**15 475**	**12 179**	16 254
Abonnements et documentation	**2 000**	**2 309**	2 142
Cotisations	**12 213**	**11 694**	10 785
Publications	**56 500**	**62 257**	59 885
Publicité et promotion	**26 000**	**20 508**	25 409
Bourses	**5 000**	**4 962**	6 908
Occupation des locaux	**53 220**	**51 526**	79 719
Assurances	**4 704**	**5 015**	4 689
Intérêts et frais bancaires	**1 300**	**1 597**	1 578
Congrès	**90 000**	**58 452**	64 714
Colloque	**13 200**	**11 647**	12 444
Congrès – ristourne à la section organisatrice	**2 400**	**1 654**	500
Impression des manuels de cours – PGFI	**700**	**326**	4 221
	941 923	**897 184**	898 557
	14 145	**50 360**	(5 361)
Amortissement des immobilisations		**15 190**	13 128
Gain sur la cession d'immobilisations			(2 780)
Perte sur la radiation d'immobilisations		**11 592**	
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		**23 578**	(15 709)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Évolution des surplus

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999			1998
	Surplus investi en immobilisations	Surplus non affecté	Total	Total
	$	$	$	$
Solde au début	**53 765**	**276 454**	**330 219**	345 928
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**(26 782)**	**50 360**	**23 578**	(15 709)
Investissement en immobilisations	**21 098**	**(21 098)**		
Solde à la fin	**48 081**	**305 716**	**353 797**	330 219

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

au 31 mars 1999

	1999	1998
	$	$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	**639 589**	506 907
Placements temporaires (note 3)	**25 000**	289 997
Débiteurs	**15 504**	25 422
Frais payés d'avance	**27 299**	23 401
	707 392	845 727
Placements à long terme (note 4)	**216 617**	
Immobilisations (note 5)	**48 081**	53 765
	972 090	899 492
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	**147 660**	175 788
Cotisations perçues par anticipation	**444 689**	369 957
	592 349	545 745
Avantages incitatifs reportés	**25 944**	23 528
	618 293	569 273
SURPLUS		
Investi en immobilisations	**48 081**	53 765
Non affecté	**305 716**	276 454
	353 797	330 219
	972 090	899 492

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL,

Josée de Grandmont, agr. ...., administratrice

Rémy Fortin, agr. ...., administrateur

Notes complémentaires

au 31 mars 1999

1 – Statuts et objectif de l'organisme

L'Ordre est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) le 13 août 1937 et, depuis juillet 1973, régi par le Code des professions du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2 – Conventions comptables

Services bénévoles

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de la valeur du marché.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, au taux annuel et sur la période qui suivent :

Mobilier, équipement de bureau, logiciel et équipement informatique[a]	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail

[a] Au cours de l'exercice l'Ordre a revu la durée de vie utile du mobilier, de l'équipement de bureau et du logiciel ainsi que de l'équipement informatique. Cette révision d'estimation n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers.

Avantages incitatifs reportés

Les avantages incitatifs obtenus à la signature du bail sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, soit 126 mois, et sont portés en diminution de la charge d'occupation des locaux.

3 – Placements temporaires

	1999	1998
	$	$
Dépôt à terme, 3,60 % (3 % en 1998), échéant en avril 1999	**25 000**	25 000
Coupons d'obligations, taux variant de 3,8 % à 4,16 %		264 997
	25 000	289 997

Notes complémentaires

au 31 mars 1999

4 – Placements à long terme

	1999	1998
	$	$
Obligations de la ville de Sherbrooke, 11,25 %, échéant le 14 février 2001, au coût (valeur du marché de 117 947 $)	116 617	
Fonds d'investissement, au coût (valeur du marché de 96 597 $)	100 000	
	216 617	—

La valeur du marché des obligations et des fonds d'investissement a été établie par un courtier en valeurs mobilières.

5 – Immobilisations

			1999	1998
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Coût non amorti
	$	$	$	$
Mobilier et équipement de bureau	50 802	28 185	22 617	28 093
Logiciel	15 052	9 996	5 056	7 797
Équipement informatique	46 485	28 162	18 323	16 598
Améliorations locatives	2 474	389	2 085	1 277
	114 813	66 732	48 081	53 765

Le coût et l'amortissement cumulé au 31 mars 1998 s'élèvent à 163 615 $ et 109 850 $ respectivement.

6 – Garanties bancaires

Le dépôt à terme est affecté à la garantie de l'ouverture de crédit bancaire autorisée pour un montant de 25 000 $.
L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel plus 2 % et est renouvelable le 30 juin 1999.

7 – Engagements

L'organisme s'est engagé d'après des contrats de location échéant jusqu'en 2009 à verser une somme de 413 068 $ pour un local et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 50 107 $ en 2000, 50 141 $ en 2001 et 2002, 48 906 $ en 2003 et 42 436 $ en 2004.

Notes complémentaires

au 31 mars 1999

8 – Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

La plupart des entreprises sont susceptibles de subir les répercussions du problème du passage à l'an 2000 qui, si elles n'y remédient pas, pourraient nuire à leur capacité d'exercer normalement leurs activités.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'Ordre, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés pas les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

9 – État des flux de trésorerie

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités relatives au fonctionnement, au financement et à l'investissement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire sur l'évolution de la situation financière de l'organisme.

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

AUTRES PRODUITS

	1999		1998
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
	$	$	$
Admission à la pratique et équivalences	19 250	31 858	18 556
Bulletin *Agro-Nouvelles*	18 000	17 933	15 639
Réouverture de dosssiers	900	1 600	1 824
Frais administratifs	3 560	3 609	
Répertoire	5 000	590	2 799
Divers	1 950	5 758	8 587
	48 660	61 348	47 405

CONGRÈS

	1999		1998
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
	$	$	$
Produits			
Inscriptions		32 774	22 635
Commanditaires et contributions		29 980	23 783
Autres		1 967	35
	100 000	64 721	46 453
Charges			
Rémunération, administration et assurances		2 169	1 280
Hôtellerie, banquets et réceptions		32 399	29 324
Fournitures de bureau, impression et publicité		7 750	4 780
Déplacements et location d'équipement		11 055	18 564
Télécommunications		5 079	10 766
	90 000	58 452	64 714
	10 000	6 269	(18 261)

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

Colloque

	1999		1998
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
	$	$	$
Produits			
Inscriptions	11 200	9 446	13 935
Commanditaires et contributions	7 000	3 350	7 200
	18 200	12 796	21 135
Charges			
Rémunération, administration et assurances	750	557	760
Hôtellerie, banquets et réceptions	5 000	4 213	5 699
Fournitures de bureau, impression et publicité	450	513	103
Déplacements et location d'équipement	1 000	975	1 797
Télécommunications	6 000	5 389	4 085
	13 200	11 647	12 444
	5 000	1 149	8 691

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

Honoraires

		1999	1998
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
	$	$	$
Vérification	**5 000**	**5 000**	5 000
Juridiques	**16 000**	**18 427**	11 964
Autres	**12 500**	**14 681**	11 167
	33 500	**38 108**	28 131

Secrétariat

		1999	1998
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
	$	$	$
Location et contrat d'entretien d'équipement	**12 300**	**11 513**	12 426
Messagerie	**3 500**	**3 620**	4 603
Imprimerie	**5 900**	**6 832**	6 924
Rapport annuel	**12 000**	**11 348**	13 109
Répertoire	**5 000**	**374**	1 720
Perfectionnement du personnel	**4 500**	**5 009**	1 936
Fournitures de bureau	**10 000**	**13 294**	12 774
	53 200	**51 990**	53 492

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

Déplacements et réunions

	1999		1998
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
	$	$	$
Bureau et comité administratif	40 000	38 955	34 974
Représentation de l'Ordre	23 000	21 386	21 387
Inspection professionnelle	14 000	17 471	14 432
Syndic	3 000	1 850	2 322
Comités légaux			
Admission à la pratique	22 790	33 803	24 267
Arbitrage des comptes	460		
Équivalences	370	673	532
Révision	900	471	265
Inspection professionnelle	4 560	9 054	4 791
Formation en agronomie	1 360		23
Assurance responsabilité professionnelle	2 730	997	1 398
Enquêtes	1 200	1 382	
Discipline	1 830		
Comités d'orientation			
Réserve et partage d'actes	2 000		698
Ad hoc – certification environnementale	1 000		232
Ad hoc – autres comités	1 000	4 556	2 135
Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole	2 000	2 724	1 913
Comités consultatifs			
Finances	700	772	705
Formation continue	2 000	596	1 502
Médaille, mérites et autres prix	300	356	283
Législation		427	
Résolutions		200	
Ad hoc – autres comités	900	1 827	498
Agrément des programmes	3 500	1 035	1 253
Internet	500	289	
Comités externes		351	543
	130 100	139 175	114 153

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

Publications

	1999		1998
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
	$	$	$
Bulletin *Agro-Nouvelles*			
Composition et impression	33 000	29 030	37 230
Honoraires	4 300	14 215	1 505
Manutention et poste	14 000	13 325	16 523
Autres	200	355	18
	51 500	56 925	55 276
Revue *Recueil des actes*			
Composition et impression	4 000	9 392	8 138
Manutention et poste	1 000	1 272	1 080
	5 000	10 664	9 218
Moins : remboursement de la section organisatrice du congrès		5 332	4 609
	5 000	5 332	4 609
	56 500	62 257	59 885

Occupation des locaux

	1999		1998
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
	$	$	$
Location des locaux	42 500	41 641	69 155
Électricité		47	1 138
Taxe d'affaires	9 020	9 019	8 182
Assurance du mobilier	700	701	735
Entretien du local	1 000	118	509
	53 220	51 526	79 719

Budget 1999-2000

	Budget 1999-2000 (non vérifié)	Réel 1998-1999
	$	$
Produits		
Cotisations brutes	**839 094**	839 184
Ristournes aux sections	**(54 541)**	(53 920)
	784 553	785 264
Placements	**20 500**	23 085
Congrès	**70 000**	64 721
Colloque	**20 000**	12 796
Manuel de cours – PGFI	**1 000**	330
Autres (note 1)	**46 950**	61 348
	943 003	947 544
Charges		
Salaires	**383 388**	364 827
Avantages sociaux	**47 023**	44 869
Honoraires (note 2)	**31 500**	38 108
Secrétariat (note 3)	**50 495**	51 990
Déplacements et réunions (note 4)	**134 400**	139 175
Poste	**17 700**	14 089
Télécommunications	**12 400**	12 179
Abonnements et documentation	**2 000**	2 309
Cotisations	**12 000**	11 694
Publications	**67 000**	62 257
Publicité et promotion	**20 500**	20 508
Bourses	**5 000**	4 962
Occupation des locaux	**52 420**	51 526
Assurances	**4 788**	5 015
Intérêts et frais bancaires	**1 300**	1 597
Congrès	**70 000**	58 452
Colloque	**15 000**	11 647
Congrès – ristourne à la section organisatrice	**500**	1 654
Impression des manuels de cours – PGFI	**700**	326
	928 114	897 184
	14 889	50 360
Amortissement des immobilisations	**14 500**	15 190
Perte sur la radiation d'immobilisations		11 592
Excédent des produits par rapport aux charges	**389**	23 578

Budget 1999-2000

	Budget 1999-2000 (non vérifié)	Réel 1998-1999
	$	$
NOTE 1 : AUTRES PRODUITS		
Admission à la pratique et équivalences	21 000	31 858
Bulletin *Agro-Nouvelles*	18 000	17 933
Réouverture de dossiers	1 000	1 600
Frais administratifs	3 500	3 609
Répertoire	1 000	590
Divers	2 450	5 758
	46 950	61 348
NOTE 2 : HONORAIRES		
Vérification	5 000	5 000
Juridiques	10 000	18 427
Autres	16 500	14 681
	31 500	38 108
NOTE 3 : SECRÉTARIAT		
Location et contrat d'entretien d'équipement	12 295	11 513
Messagerie	4 000	3 620
Imprimerie	7 000	6 832
Rapport annuel	12 000	11 348
Répertoire	700	374
Perfectionnement du personnel	4 500	5 009
Fournitures de bureau	10 000	13 294
	50 495	51 990

Budget 1999-2000

	Budget 1999-2000 (non vérifié)	Réel 1998-1999
	$	$

Note 4 : Déplacements et réunions

	Budget 1999-2000 (non vérifié) $	Réel 1998-1999 $
Bureau et comité administratif	**39 000**	38 955
Représentation de l'Ordre	**28 000**	21 386
Inspection professionnelle	**14 000**	17 471
Syndic	**3 000**	1 850
Comités légaux		
Admission à la pratique	**22 790**	33 803
Arbitrage des comptes	**460**	
Équivalences	**370**	673
Révision	**900**	471
Inspection professionnelle	**4 560**	9 054
Formation en agronomie	**1 360**	
Assurance responsabilité professionnelle	**2 730**	997
Enquêtes	**1 200**	1 382
Discipline	**1 830**	
Comités d'orientation		
Réserve et partage d'actes	**1 000**	
Ad hoc – autres comités	**3 000**	4 556
Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole	**2 000**	2 724
Comités consultatifs		
Finances	**500**	772
Formation continue	**1 000**	596
Médaille, mérites et autres prix	**300**	356
Législation	**1 000**	427
Résolutions	**200**	200
Ad hoc – autres comités	**2 200**	1 827
Agrément des programmes	**2 500**	1 035
Internet	**500**	289
Comités externes		351
	134 400	139 175